

CONSEIL MUNICIPAL D'EPERNAY

--ooOoo--

SEANCE DU 25 JUN 2012 A 18 H 15

--ooOoo--

ORDRE DU JOUR

- 1- NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE
- 2- COMMUNICATION DES DECISIONS DE JUSTICE (Rap. M. le Maire)
- 3- ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES
 - a) Comptes Administratifs – Exercice 2011 (Rap. M. le Maire)
 - 1 – Budget Principal
 - 2 – Parking
 - 3 – Camping
 - 4 – Cuisine Centrale
 - 5 – Chauffage Urbain
 - 6 – Cellules Commerciales
 - b) Comptes de gestion du Receveur Municipal – Exercice 2011 (Rap. M. RODRIGUES)
 - 1 – Budget Principal
 - 2 – Parking
 - 3 – Camping
 - 4 – Cuisine Centrale
 - 5 – Chauffage Urbain
 - 6 – Cellules Commerciales
 - c) Affectation des résultats de l'exercice 2011 (Rap. M. RODRIGUES)
 - 1 – Budget Principal
 - 2 – Parking
 - 3 – Camping
 - 4 – Cuisine Centrale
 - 5 – Chauffage Urbain
 - 6 – Cellules Commerciales
 - d) Indemnisation malles exposition Jeanne ROBILLARD (Rap. Mme HEURTAUX)
 - e) Tarifs forains 2012 (Rap. M. FROMM)
 - f) Acquisition d'une parcelle située au lieudit « Le Platet »
de M. HEURTEVIN (Rap. Mme LEGRAS)
 - g) Cession d'un corps de bâtiments et parc au lieudit « La cave aux loups »
à Mardeuil (Rap. Mme HEURTAUX)
 - h) Conventions entre la Ville d'Eprenay et ses partenaires pour
le Tour de France 2012 (Rap. M. MARANDON)
 - i) Conventions partenariat entre la Ville d'Eprenay, le Crédit Agricole du Nord Est
et le Réseau Mouveo (Rap. M. FROMM)
 - j) Convention financière réfection de parkings (Rap. M. le Maire)
 - k) Attributions de subventions (Rap. M. RODRIGUES)
 - l) Convention entre la Ville d'Eprenay et ses partenaires pour le téléfilm
« Le Sang de la Vigne » (Rap. M. le Maire)

- m)Création modification du tableau des effectifs Ville des emplois Permanents (Rap. Mme HEURTAUX)
- n) Compte épargne temps – modification (retirée pendant la séance) (Rap. Mme HEURTAUX)
- o) Provision pour compte épargne temps (Rap. Mme HEURTAUX)
- p) Décision modificative n° 1 – exercice 2012 (Rap. M. RODRIGUES)
- q) Commissions Municipales d'Etude Affaires Sociales et Education Animation et Attractivité de la Ville – Remplacement d'Elu (Rap. M. le Maire)

4 - AFFAIRES SOCIALES ET EDUCATION

- a) Reversement de subvention à la Société ADOMA (Rap. Mme LOYAUX)
- b) Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007-2009 Avenant à la Convention Cadre 2011/2014 rapport relatif au rapport d'activité 2011 du CUCS (Rap. Mme CHARIF)
- c) Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007-2009 Avenant à la Convention Cadre 2011/2014 Rapport relatif à l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de la Cohésion Sociale (Rap. Mme CHARIF)
- d) Contrat Urbain de Cohésion Sociale-Adhésion de la Ville d'Epervay à la plateforme nationale de ressources des Ateliers Santé Ville (Rap. Mme CHARIF)
- e) Application de pénalités financières lors de prêt de malles découvertes (Rap. Mme CHARIF)

5 - ANIMATION ET ATTRACTIVITE DE LA VILLE

- a) Tarifs de reproduction du service Archives Documentation (Rap. M. MARECHAL)
- b) Mise à disposition de fonctionnaires de la Ville au profit de l'Education Nationale (Rap. M.MARANDON)
- c) Mise à dispositions d'installations sportives de la Ville au profit de l'Education Nationale (Rap. M. MARANDON)
- d) Conventions d'objectifs et de moyens avec des associations du secteur sportif (Rap. M. MARANDON)
- e) Nouveau règlement du Marché de Bernon (Rap. M. FROMM)
- f) Mise à disposition d'un fonctionnaire de la Ville au profit du Salmanazar (Rap. M. MARECHAL)
- g) Attribution d'une subvention d'équipement au Salmanazar (Rap. M. MARECHAL)

6 - CADRE DE VIE ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

- a) Dénomination de voies (Rap. Mme LEGRAS)
- b) Majoration de l'aide municipale pour le ravalement de façades angle rue des Archers, rue Eugène-Mercier (Rap. Mme LEGRAS)
- c) Majoration de l'aide municipale pour le ravalement de façades 5, rue Jean-Moët (Rap. Mme LEGRAS)
- d) Dispositif de majoration des droits à construire de 30 % modalités de la mise à disposition de la note d'information et de participation du public (Rap. Mme LEGRAS)
- e) Audits énergétiques sur plusieurs bâtiments municipaux Demande de subvention (Rap. M. SCHMIT)
- f) Convention de servitude relative à l'implantation de canalisation souterraine gaz (Rap. M. le Maire)
- g) Cimetière Nord-rétrocession de concession-RENARD-FERRE (Rap. Mme LEGRAS)

7 - COMPTE RENDU DE DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L 2122-22)

(Rap. M. le Maire)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 JUIN 2012 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents :28

Date de la convocation : 19 juin 2012

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Daniel MAIRE, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Jonathan RODRIGUES, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Virginie LUTUN, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND.

Etaient absents : M. Benoît MOITTE, M. Jean-Paul GUILLOT.

Délibération n° 12-3849

1-NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Je vous invite à désigner un secrétaire de séance. L'usage veut que le plus jeune membre de l'Assemblée remplisse cette fonction.

Je vous propose donc de désigner Melle Astrid TUSSEAU, comme secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.

Pour le Maire et par délégation

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 JUIN 2012 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents :28
Date de la convocation : 19 juin 2012

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Daniel MAIRE, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Jonathan RODRIGUES, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Virginie LUTUN, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND.

Etaient absents : M. Benoît MOITTE, M. Jean-Paul GUILLOT.

Délibération n° 12-3850

3a1-COMPTES ADMINISTRATIFS 2011 – BUDGET PRINCIPAL

RAPPORTEUR : Monsieur Le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-12 L 2121-14 et L 2121-31,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 18 juin 2012,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des résultats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par le Maire, accompagné de l'état des restes à réaliser,

Considérant que Monsieur le Maire a normalement administré, au cours de l'exercice 2011, les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles,

Vu les résultats de l'exercice 2011 du budget principal repris dans le tableau ci-dessous :

SECTION	Résultat antérieur	Part affectée à l'investissement en 2011	Mandats 2011	Titres 2011	Résultat de clôture 2011
Investissement	-2 436 509,56	4 920 709,56	16 895 600,10	9 336 025,98	-5 075 374,12
Fonctionnement	8 584 078,92	-4 920 709,56	40 945 099,12	44 426 189,64	7 144 459,88
TOTAUX	6 147 569,36	0,00	57 840 699,22	53 762 215,62	2 069 085,76

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,

ARRETE le montant des crédits correspondant aux dépenses engagées et à poursuivre et les restes à mandater qui doivent être repris au budget de l'exercice 2012 à la somme de :

10 544 700 € en investissement
354 800 € en fonctionnement

ARRETE le montant des engagements en cours et des recettes justifiées à réaliser qui doivent être repris au budget de l'exercice 2012 à la somme de :

10 833 300 € en investissement
226 500 € en fonctionnement

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2011 définitivement closes et les crédits soldés.

Adopté à la majorité (26 voix pour – 3 contre : MM. LEFEVRE, LAADAM, Mme ROTHMANN – 4 abstentions : MM DE LILLO, THEVENIN, Mmes JABBOUR, GILLE.)

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 28.06.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 JUIN 2012 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents :28

Date de la convocation : 19 juin 2012

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Daniel MAIRE, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Jonathan RODRIGUES, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Virginie LUTUN, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND.

Etaient absents : M. Benoît MOITTE, M. Jean-Paul GUILLOT.

Délibération n° 12-3851

3a2-COMPTES ADMINISTRATIFS 2011-PARKING

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des résultats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par le Maire, accompagné de l'état des restes à réaliser,

Considérant que Monsieur le Maire a normalement administré, au cours de l'exercice 2011, les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 18 juin 2012,

Vu les résultats de l'exercice 2011 du budget annexe Parking repris dans le tableau ci-dessous :

SECTION	Résultat antérieur	Part affectée à l'investissement en 2011	Mandats 2011	Titres 2011	Résultat de clôture 2011
Investissement	-119 760,69	1 560,69	69 315,78	29 102,11	-158 413,67
Fonctionnement	19 396,04	-1 560,69	314 213,36	583 389,24	287 011,23
TOTAUX	-100 364,65	0,00	383 529,14	612 491,35	128 597,56

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,

ARRETE le montant des crédits correspondant aux dépenses engagées et à poursuivre et les restes à mandater qui doivent être repris au budget de l'exercice 2012 à la somme de 200 000 euros en section d'investissement

ARRETE le montant des engagements en cours et des recettes justifiées à réaliser qui doivent être repris au budget de l'exercice 2012 à la somme de 166 000 € en section d'investissement

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2011 définitivement closes et les crédits soldés.

Adopté à la majorité (26 voix pour – 3 contre : MM. LEFEVRE, LAADAM, Mme ROTHMANN – 4 abstentions : MM DE LILLO, THEVENIN, Mmes JABBOUR, GILLE.)

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 28.06.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 JUIN 2012 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 28

Date de la convocation : 19 juin 2012

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYLAUX, 1ère Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

Étaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Daniel MAIRE, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Jonathan RODRIGUES, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Virginie LUTUN, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND.

Étaient absents : M. Benoît MOITTE, M. Jean-Paul GUILLOT.

Délibération n° 12-3852

3a3-COMPTES ADMINISTRATIFS 2011 -CAMPING

RAPPORTEUR : Monsieur Le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des résultats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par le Maire, accompagné de l'état des restes à réaliser,

Considérant que Monsieur le Maire a normalement administré, au cours de l'exercice 2011, les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 18 juin 2012,

Vu les résultats de l'exercice 2011 du budget annexe Camping repris dans le tableau ci-dessous :

SECTION	Résultat antérieur	Part affectée à l'investissement en 2011	Mandats 2011	Titres 2011	Résultat de clôture 2011
Investissement	54,65	0,00	106 427,66	113 078,37	6 705,36
Fonctionnement	14 151,32	0,00	183 955,33	177 437,15	7 633,14
TOTAUX	14 205,97	0,00	290 382,99	290 515,52	14 338,50

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,

ARRETE le montant des crédits correspondant aux dépenses engagées et à poursuivre et les restes à mandater qui doivent être repris au budget de l'exercice 2012 à la somme de 6 000 euros en investissement

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2011 définitivement closes et les crédits soldés.

Adopté à la majorité (26 voix pour – 3 contre : MM. LEFEVRE, LAADAM, Mme ROTHMANN – 4 abstentions : MM DE LILLO, THEVENIN, Mmes JABBOUR, GILLE.)

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 28.06.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 JUIN 2012 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents :28

Date de la convocation : 19 juin 2012

Etai^{ent} présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1^{ère} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3^{ème} Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6^{ème} Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7^{ème} adjoint, M. Jacques FROMM 8^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9^{ème} adjoint, M. Nicolas SCHMIT, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

Etai^{ent} excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Daniel MAIRE, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Jonathan RODRIGUES, M. Slimane BOUDJIBA, représenté par Mme Virginie LUTUN, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND.

Etai^{ent} absents : M. Benoît MOITTE, M. Jean-Paul GUILLOT.

Délibération n° 12-3853

3a4-COMPTES ADMINISTRATIFS 2011-CUISINE CENTRALE

RAPPORTEUR : Monsieur Le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des résultats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par le Maire, accompagné de l'état des restes à réaliser,

Considérant que Monsieur le Maire a normalement administré, au cours de l'exercice 2011, les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 18 juin 2012,

Vu les résultats de l'exercice 2011 du budget annexe Cuisine Centrale repris dans le tableau ci-dessous :

SECTION	Résultat antérieur	Part affectée à l'investissement en 2011	Mandats 2011	Titres 2011	Résultat de clôture 2011
Investissement	23 073,97	400,00	25 422,47	32 512,00	30 563,50
Fonctionnement	1 613,03	-400,00	1 332 277,42	1 322 894,14	-8 170,25
TOTAUX	24 687,00	0,00	1 357 699,89	1 355 406,14	22 393,25

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2011 définitivement closes et les crédits soldés.

Adopté à la majorité (26 voix pour – 3 contre : MM. LEFEVRE, LAADAM, Mme ROTHMANN – 4 abstentions : MM DE LILLO, THEVENIN, Mmes JABBOUR, GILLE.)

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 28.06.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 JUIN 2012 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 28

Date de la convocation : 19 juin 2012

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

Étaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Daniel MAIRE, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Jonathan RODRIGUES, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Virginie LUTUN, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND.

Étaient absents : M. Benoît MOITTIE, M. Jean-Paul GUILLOT.

Délibération n° 12-3854

3a5-COMPTES ADMINISTRATIFS 2011 – CHAUFFAGE URBAIN

RAPPORTEUR : Monsieur Le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des résultats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par le Maire, accompagné de l'état des restes à réaliser,

Considérant que Monsieur le Maire a normalement administré, au cours de l'exercice 2011, les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 18 juin 2012,

Vu les résultats de l'exercice 2011 du budget annexe Chauffage Urbain repris dans le tableau ci-dessous :

SECTION	Résultat antérieur	Part affectée à l'investissement en 2011	Mandats 2011	Titres 2011	Résultat de clôture 2011
Investissement	-15 160,00	0,00	47 939,01	0,00	-63 099,01
Fonctionnement	3 683,98	0,00	1 399 021,80	1 396 145,54	807,72
TOTAUX	-11 476,02	0,00	1 446 960,81	1 396 145,54	-62 291,29

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,

ARRETE à la somme de 63 160 € le montant des engagements en cours et des recettes justifiées à réaliser qui doivent être repris au budget de l'exercice 2012 en section d'investissement,

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2011 définitivement closes et les crédits soldés.

Adopté à la majorité (26 voix pour – 3 contre : MM. LEFEVRE, LAADAM, Mme ROTHMANN – 4 abstentions : MM DE LILLO, THEVENIN, Mmes JABBOUR, GILLE.)

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 28.06.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 JUIN 2012 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 28

Date de la convocation : 19 juin 2012

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

Étaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Daniel MAIRE, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Jonathan RODRIGUES, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Virginie LUTUN, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND.

Étaient absents : M. Benoît MOITTE, M. Jean-Paul GUILLOT.

Délibération n° 12-3855

3a6-COMPTES ADMINISTRATIFS 2011 CELLULES COMMERCIALES

RAPPORTEUR : Monsieur Le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des résultats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par le Maire, accompagné de l'état des restes à réaliser,

Considérant que Monsieur le Maire a normalement administré, au cours de l'exercice 2011, les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 18 juin 2012,

Vu les résultats de l'exercice 2011 du budget annexe Cellules Commerciales repris dans le tableau ci-dessous :

SECTION	Résultat antérieur	Part affectée à l'investissement en 2011	Mandats 2011	Titres 2011	Résultat de clôture 2011
Investissement	-474 418,45	0,00	0,00	13 322,00	-461 096,45
Fonctionnement	0,00	0,00	16 622,00	75 598,45	58 976,45
TOTAUX	-474 418,45	0,00	16 622,00	88 920,45	-402 120,00

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

ARRETE à la somme de 8 000 € le montant des crédits correspondant aux dépenses engagées et à poursuivre et les restes à mandater qui doivent être repris au budget de l'exercice 2012 en section d'investissement,

ARRETE à la somme de 411 000 € le montant des engagements en cours et des recettes justifiées à réaliser qui doivent être repris au budget de l'exercice 2012 en section d'investissement,

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2011 définitivement closes et les crédits soldés.

Adopté à la majorité (26 voix pour – 3 contre : MM. LEFEVRE, LAADAM, Mme ROTHMANN – 4 abstentions : MM DE LILLO, THEVENIN, Mmes JABBOUR, GILLE.)

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 28.06.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 JUIN 2012 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents :28

Date de la convocation : 19 juin 2012

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Daniel MAIRE, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Jonathan RODRIGUES, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Virginie LUTUN, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND.

Etaient absents : M. Benoît MOITTIE, M. Jean-Paul GUILLOT.

Délibération n° 12-3856

3b1-COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL 2011 BUDGET PRINCIPAL

RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion sur chiffres dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2011 du budget principal,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Vu les résultats de l'exercice 2011 repris dans le tableau ci-dessous :

SECTION	Résultat antérieur	Part affectée à l'investissement en 2011	Mandats 2011	Titres 2011	Résultat de clôture 2011
Investissement	-2 436 509,56	4 920 709,56	16 895 600,10	9 336 025,98	-5 075 374,12
Fonctionnement	8 584 078,92	-4 920 709,56	40 945 099,12	44 426 189,64	7 144 459,88
TOTAUX	6 147 569,36	0,00	57 840 699,22	53 762 215,62	2 069 085,76

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances, du 18 juin 2012,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur

- n'appelle ni observation ni réserve de sa part
- est en conformité avec le compte administratif

DEMANDE par suite qu'il plaise à la Chambre Régionale des Comptes, faisant droit aux motifs ci-dessus énoncés, d'approuver ledit compte du Receveur Municipal pour l'exercice 2011.

Adopté à la majorité (30 voix pour – 3 abstentions : MM. LEFEVRE, LAADAM, Mme ROTHMANN)

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 28.06.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 JUIN 2012 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 28
Date de la convocation : 19 juin 2012

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

Étaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Daniel MAIRE, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Jonathan RODRIGUES, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Virginie LUTUN, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND.

Étaient absents : M. Benoît MOITTE, M. Jean-Paul GUILLOT.

Délibération n° 12-3857

3b2- COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL 2011 PARKING

RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion sur chiffres dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2011 du budget annexe Parking,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Vu les résultats de l'exercice 2011 repris dans le tableau ci-dessous :

SECTION	Résultat antérieur	Part affectée à l'investissement en 2011	Mandats 2011	Titres 2011	Résultat de clôture 2011
Investissement	-119 760,69	1 560,69	69 315,78	29 102,11	-158 413,67
Fonctionnement	19 396,04	-1 560,69	314 213,36	583 389,24	287 011,23
TOTAUX	-100 364,65	0,00	383 529,14	612 491,35	128 597,56

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 18 juin 2012,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur

- n'appelle ni observation ni réserve de sa part
- est en conformité avec le compte administratif

DEMANDE par suite qu'il plaise à la Chambre Régionale des Comptes, faisant droit aux motifs ci-dessus énoncés, d'approuver ledit compte du Receveur Municipal pour l'exercice 2011.

Adopté à la majorité (30 voix pour – 3 abstentions : MM. LEFEVRE, LAADAM, Mme ROTHMANN).

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 28.06.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 JUIN 2012 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 28
Date de la convocation : 19 juin 2012

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Daniel MAIRE, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Jonathan RODRIGUES, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Virginie LUTUN, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND.

Etaient absents : M. Benoît MOITTIE, M. Jean-Paul GUILLOIT.

Délibération n° 12-3858

3b3-COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL 2011 CAMPING

RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion sur chiffres dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2011 du budget annexe Camping,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Vu les résultats de l'exercice 2011 repris dans le tableau ci-dessous :

SECTION	Résultat antérieur	Part affectée à l'investissement en 2011	Mandats 2011	Titres 2011	Résultat de clôture 2011
Investissement	54,65	0,00	106 427,66	113 078,37	6 705,36
Fonctionnement	14 151,32	0,00	183 955,33	177 437,15	7 633,14
TOTAUX	14 205,97	0,00	290 382,99	290 515,52	14 338,50

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 18 juin 2012,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur

- n'appelle ni observation ni réserve de sa part
- est en conformité avec le compte administratif

DEMANDE par suite qu'il plaise à la Chambre Régionale des Comptes, faisant droit aux motifs ci-dessus énoncés, d'approuver ledit compte du Receveur Municipal pour l'exercice 2011.

Adopté à la majorité (30 voix pour – 3 abstentions : MM. LEFEVRE, LAADAM, Mme ROTHMANN).

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 28.06.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 JUIN 2012 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 28

Date de la convocation : 19 juin 2012

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Daniel MAIRE, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Jonathan RODRIGUES, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Virginie LUTUN, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND.

Etaient absents : M. Benoît MOITTE, M. Jean-Paul GUILLOT.

Délibération n° 12-3859

3b4-COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL 2011 CUISINE CENTRALE

RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion sur chiffres dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2011 du budget annexe Cuisine Centrale,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Vu les résultats de l'exercice 2011 repris dans le tableau ci-dessous :

SECTION	Résultat antérieur	Part affectée à l'investissement en 2011	Mandats 2011	Titres 2011	Résultat de clôture 2011
Investissement	23 073,97	400,00	25 422,47	32 512,00	30 563,50
Fonctionnement	1 613,03	-400,00	1 332 277,42	1 322 894,14	-8 170,25
TOTAUX	24 687,00	0,00	1 357 699,89	1 355 406,14	22 393,25

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 18 juin 2012,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur

- n'appelle ni observation ni réserve de sa part
- est en conformité avec le compte administratif

DEMANDE par suite qu'il plaise à la Chambre Régionale des Comptes, faisant droit aux motifs ci-dessus énoncés, d'approuver ledit compte du Receveur Municipal pour l'exercice 2011.

Adopté à la majorité (30 voix pour – 3 abstentions : MM. LEFEVRE, LAADAM, Mme ROTHMANN.).

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 28.06.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 JUIN 2012 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents :28

Date de la convocation : 19 juin 2012

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Daniel MAIRE, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Jonathan RODRIGUES, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Virginie LUTUN, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND.

Etaient absents : M. Benoît MOITTE, M. Jean-Paul GUILLOT.

Délibération n° 12-3860

3b5-COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL 2011 CHAUFFAGE URBAIN

RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion sur chiffres dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2011 du budget annexe Chauffage Urbain,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Vu les résultats de l'exercice 2011 repris dans le tableau ci-dessous :

SECTION	Résultat antérieur	Part affectée à l'investissement en 2011	Mandats 2011	Titres 2011	Résultat de clôture 2011
Investissement	-15 160,00	0,00	47 939,01	0,00	-63 099,01
Fonctionnement	3 683,98	0,00	1 399 021,80	1 396 145,54	807,72
TOTAUX	-11 476,02	0,00	1 446 960,81	1 396 145,54	-62 291,29

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 18 juin 2012,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur

- n'appelle ni observation ni réserve de sa part
- est en conformité avec le compte administratif

DEMANDE par suite qu'il plaise à la Chambre Régionale des Comptes, faisant droit aux motifs ci-dessus énoncés, d'approuver ledit compte du Receveur Municipal pour l'exercice 2011.

Adopté à la majorité (30 voix pour – 3 abstentions : MM. LEFEVRE, LAADAM, Mme ROTHMANN).

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 28.06.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 JUIN 2012 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 28

Date de la convocation : 19 juin 2012

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYLAUX, 1ère Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

Étaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Daniel MAIRE, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Jonathan RODRIGUES, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Virginie LUTUN, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND.

Étaient absents : M. Benoît MOITTE, M. Jean-Paul GUILLOT.

Délibération n° 12-3861

3b6-COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL 2011 CELLULES COMMERCIALES

RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion sur chiffres dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2011 du budget annexe Cellules Commerciales,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Vu les résultats de l'exercice 2011 repris dans le tableau ci-dessous :

SECTION	Résultat antérieur	Part affectée à l'investissement en 2011	Mandats 2011	Titres 2011	Résultat de clôture 2011
Investissement	-474 418,45	0,00	0,00	13 322,00	-461 096,45
Fonctionnement	0,00	0,00	16 622,00	75 598,45	58 976,45
TOTAUX	-474 418,45	0,00	16 622,00	88 920,45	-402 120,00

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 18 juin 2012,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur

- n'appelle ni observation ni réserve de sa part
- est en conformité avec le compte administratif

DEMANDE par suite qu'il plaise à la Chambre Régionale des Comptes, faisant droit aux motifs ci-dessus énoncés, d'approuver ledit compte du Receveur Municipal pour l'exercice 2011.

Adopté à la majorité (30 voix pour – 3 abstentions : MM. LEFEVRE, LAADAM, Mme ROTHMANN).

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 28.06.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982

Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 JUIN 2012 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents :28

Date de la convocation : 19 juin 2012

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Daniel MAIRE, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Jonathan RODRIGUES, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Virginie LUTUN, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND.

Etaient absents : M. Benoît MOITTE, M. Jean-Paul GUILLOT.

Délibération n° 12-3862

3c1- AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2011 BUDGET PRINCIPAL

RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2311-5,

Vu le compte administratif 2011 du budget principal Ville,

Vu le résultat 2011 après restes à réaliser de la section d'investissement s'élevant à -4 786 774,12 €,

Vu le résultat 2011 après restes à réaliser de la section de fonctionnement s'élevant à 7 016 159,88€,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 18 juin 2012,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter à hauteur de 4 786 774,12 € la part disponible du résultat de la section de fonctionnement à la section d'investissement,

DECIDE de maintenir le solde du résultat de la section de fonctionnement, soit 2 357 685,76 €, à la section de fonctionnement.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 28.06.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 JUIN 2012 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 28

Date de la convocation : 19 juin 2012

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYLAUX, 1ère Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Daniel MAIRE, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Jonathan RODRIGUES, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Virginie LUTUN, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND.

Etaient absents : M. Benoît MOITTE, M. Jean-Paul GUILLOT.

Délibération n° 12-3863

3c2-AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2011 PARKING

RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2311-5,

Vu le compte administratif 2011 du budget annexe Parking,

Vu le résultat 2011 après restes à réaliser de la section d'investissement s'élevant à
– 192 413,67 €,

Vu le résultat 2011 de la section de fonctionnement s'élevant à 287 011,23 €,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 18 juin 2012,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter à hauteur de 192 413,67 € la part disponible du résultat de la section de fonctionnement à la section d'investissement,

DECIDE de maintenir le solde du résultat de la section de fonctionnement, soit 94 597,56 €, à la section de fonctionnement.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 28.06.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 JUIN 2012 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 28

Date de la convocation : 19 juin 2012

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYLAUX, 1ère Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Daniel MAIRE, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Jonathan RODRIGUES, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Virginie LUTUN, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND.

Etaient absents : M. Benoît MOITTE, M. Jean-Paul GUILLOT.

Délibération n° 12-3864

3c3-AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2011 CAMPING

RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2311-5,

Vu le compte administratif 2011 du budget annexe Camping,

Vu le résultat 2011 après restes à réalisés de la section d'investissement s'élevant à 705,36 €,

Vu le résultat 2011 de la section de fonctionnement s'élevant à 7 633,14 €,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 18 juin 2012,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de maintenir les résultats 2011 en report à nouveau de chacune des deux sections.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 28.06.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 JUIN 2012 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 28

Date de la convocation : 19 juin 2012

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Daniel MAIRE, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Jonathan RODRIGUES, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Virginie LUTUN, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND.

Etaient absents : M. Benoît MOITTE, M. Jean-Paul GUILLOT.

Délibération n° 12-3865

3c4-AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2011 CUISINE CENTRALE

RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2311-5,

Vu le compte administratif 2010 du budget annexe Cuisine Centrale,

Vu le résultat 2011 de la section d'investissement s'élevant à 30 563,50 €,

Vu le résultat 2010 de la section de fonctionnement s'élevant à – 8 170,25 €,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 18 juin 2012,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de maintenir les résultats 2011 en report à nouveau de chacune des deux sections.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 28.06.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982

Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 JUIN 2012 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents :28
Date de la convocation : 19 juin 2012

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Daniel MAIRE, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Jonathan RODRIGUES, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Virginie LUTUN, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND.

Etaient absents : M. Benoît MOITTE, M. Jean-Paul GUILLOT.

Délibération n° 12-3866

3c5-AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2011 CHAUFFAGE URBAIN

RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2311-5,

Vu le compte administratif 2011 du budget annexe Chauffage Urbain,

Vu le résultat 2011 après restes à réaliser de la section d'investissement s'élevant à 60,99 €,

Vu le résultat 2011 de la section de fonctionnement s'élevant à 807,72 €,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 18 juin 2012,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de maintenir les résultats 2011 en report à nouveau de chacune des deux sections.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 28.06.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 JUIN 2012 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents :28
Date de la convocation : 19 juin 2012

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Daniel MAIRE, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Jonathan RODRIGUES, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Virginie LUTUN, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND.

Etaient absents : M. Benoît MOITTE, M. Jean-Paul GUILLOT.

Délibération n° 12-3867

3c6-AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2011 CELLULES COMMERCIALES

RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2311-5,

Vu le compte administratif 2011 du budget annexe Cellules Commerciales,

Vu le résultat 2011 après restes à réaliser de la section d'investissement s'élevant à
– 58 096,45 €,

Vu le résultat 2011 de la section de fonctionnement s'élevant à 58 976,45 €,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 18 juin 2012,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter à hauteur de 58 096.45 € la part disponible du résultat de la section de fonctionnement à la section d'investissement,

DECIDE de maintenir le solde du résultat de la section de fonctionnement, soit 880,00 €, à la section de fonctionnement.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 28.06.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 JUIN 2012 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents :28

Date de la convocation : 19 juin 2012

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Daniel MAIRE, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Jonathan RODRIGUES, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Virginie LUTUN, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND.

Etaient absents : M. Benoît MOITTE, M. Jean-Paul GUILLOT.

Délibération n° 12-3868

3d-INDEMNISATION MALLES EXPOSITION JEANNE ROBILLARD

RAPPORTEUR : Colette HEURTAUX

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le sinistre dont la Galerie Jeanne ROBILLARD a été victime,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 18 Juin 2012,

Considérant qu'il est probable que les malles aient été endommagées pendant le transport assuré par la Ville d'Epernay,

Considérant que les malles ne faisaient pas partie de la liste des œuvres de l'exposition et ne peuvent, dans ces conditions, faire l'objet d'une garantie en biens confiés, de la part de l'assureur,

Considérant que la Galerie Jeanne ROBILLARD a présenté une facture d'un montant de 239, 20 euros TTC, correspondant à la remise en état des malles,

Considérant que la responsabilité de la Ville est engagée,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'indemniser la Galerie Jeanne ROBILLARD, à hauteur de 239,20 euros, correspondant à la réparation des malles, endommagées pendant le transport,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à la clôture de ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 28.06.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 JUIN 2012 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents :28

Date de la convocation : 19 juin 2012

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYLAUX, 1ère Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Daniel MAIRE, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Jonathan RODRIGUES, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Virginie LUTUN, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND.

Etaient absents : M. Benoît MOITTE, M. Jean-Paul GUILLOT.

Délibération n° 12-3869

3e-TARIFS FORAINS 2012

RAPPORTEUR : Jacques FROMM

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les tarifs appliqués aux forains, n'ont pas été revus depuis le 16 mai 2011, pour les métiers et caravanes,

Considérant avoir étudié avec le représentant des forains, les nouveaux tarifs, conformément à la réglementation, et compte tenu de l'augmentation des différentes charges liées aux frais inhérents à la gestion du champ de foire et à l'accueil des familles.

DECIDE d'actualiser les différents tarifs selon le tableau suivant :

FORAINS	TARIFS 2011	TARIFS 2012
Fête patronale, par m ² , pour la durée de la fête, électricité incluse		
Pour une surface inférieure ou égale à 300 m ²	5,30	7,00
Pour une surface supérieure à 300 m ²	4,50	6,00
Forfait caravane pour la fête patronale, électricité et eau incluse	75,00	90,00
Fête du 14 Juillet, par m ² , pour la durée de la fête, électricité incluse	2,10	2,40
Forfait caravane	30,00	35,00
Fête à la Villa, par m ² , pour la durée de la fête, électricité incluse	0,60	0,60
Forfait caravane	15,00	15,00

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 28.06.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 JUIN 2012 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 28

Date de la convocation : 19 juin 2012

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Daniel MAIRE, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Jonathan RODRIGUES, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Virginie LUTUN, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND.

Etaient absents : M. Benoît MOITTE, M. Jean-Paul GUILLOT.

Délibération n° 12-3870

3f-ACQUISITION D'UNE PARCELLE SITUEE AU LIEUDIT « LE PLATET » DE M. HEURTEVIN

RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le courrier de Monsieur Claude HEURTEVIN, en date du 7 novembre 2011,

Vu l'estimation du Domaine, n° 2011 – 230 V 636, en date du 4 juillet 2011,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 18 juin 2012,

Considérant que cette parcelle est comprise dans le périmètre de l'aménagement du secteur du Platet,

Considérant l'intérêt public de réaliser cette acquisition,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'acquérir de Monsieur Claude HEURTEVIN propriétaire de la parcelle située chemin rural dit du Platet, cadastrée section BN n° 143 d'une contenance de 399m², moyennant le prix de VINGT CINQ MILLE NEUF CENT TRENTE CINQ EUROS (25.935,00 €) hors frais de notaire pour prix d'acquisition à la charge de la Ville,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié et/ou tout document relatif à cette affaire,

DIT que les dépenses seront imputées sur le compte 7BA720 21 2111 au budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 28.06.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 JUIN 2012 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents :28

Date de la convocation : 19 juin 2012

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Daniel MAIRE, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Jonathan RODRIGUES, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Virginie LUTUN, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND.

Etaient absents : M. Benoît MOITTE, M. Jean-Paul GUILLOT.

Délibération n° 12-3871

3g-CESSION D'UN CORPS DE BATIMENTS ET PARC AU LIEUDIT « LA CAVE AUX LOUPS » A MARDEUIL

RAPPORTEUR : Colette HEURTAUX

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 18 juin 2012,

Vu l'estimation du service du Domaine,

Vu le courrier de Madame Alisson PETIT, acceptant d'acquérir le bien aux conditions prévues par la Ville,

Considérant que la Ville est propriétaire d'un corps de bâtiment avec un parc entièrement clos, situé au lieudit « La cave aux Loups » commune de MARDEUIL, cadastré section AB n° 428 et d'une contenance de 24 432 m²,

Considérant que le bâtiment servait autrefois de centre de loisirs et de colonies de vacances,

Considérant que cette propriété très vétuste, se dégrade, et ne répond plus ni aux contraintes réglementaires, ni à l'évolution des centres d'accueil d'enfants,

Considérant l'intérêt de la Ville de saisir l'opportunité de céder ce bien,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de vendre à Madame Alisson PETIT, un corps de bâtiment avec un parc entièrement clos, situé au lieudit « LA CAVE AUX LOUPS », commune de MARDEUIL, cadastré section AB n° 428, d'une contenance de 24 432 m², moyennant le prix net vendeur de CENT QUATRE VINGT MILLE EUROS (180 000 €), hors frais pour prix d'acquisition,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer le compromis de vente et/ou l'acte notarié et tout document relatif à cette affaire,

DIT que la Recette sera imputée sur le compte 024/21/7BA/720 IMMO du budget.

Adopté à la majorité (26 voix pour – 5 contre : MM. LEFEVRE, LAADAM, THEVENIN, Mmes GILLE, ROTHMANN – 2 abstentions : M. DE LILLO, Mme JABBOUR)

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 28.06.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 JUIN 2012 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 28

Date de la convocation : 19 juin 2012

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Daniel MAIRE, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Jonathan RODRIGUES, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Virginie LUTUN, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND.

Etaient absents : M. Benoît MOITTE, M. Jean-Paul GUILLOT.

Délibération n° 12-3872

3h1-CONVENTIONS ENTRE LA VILLE D'EPERNAY ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES EPERNAY PAYS DE CHAMPAGNE POUR LE TOUR DE FRANCE 2012

RAPPORTEUR : Pierre MARANDON

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 18 juin 2012,

Considérant l'organisation du Tour de France à Epernay le vendredi 6 juillet 2012,

Considérant que la Communauté de Communes Epernay Pays de Champagne souhaite s'associer à l'événement en prenant charge des frais à hauteur de 15 000 €uros maximum sur présentation de factures.

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention, ci-annexé,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tout document afférent à ce dossier

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 28.06.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 JUIN 2012 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 28

Date de la convocation : 19 juin 2012

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYLAUX, 1ère Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Daniel MAIRE, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Jonathan RODRIGUES, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Virginie LUTUN, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND.

Etaient absents : M. Benoît MOITTE, M. Jean-Paul GUILLOT.

Délibération n° 12-3873

3h2-CONVENTION ENTRE LA VILLE D'EPERNAY ET LE CONSEIL GENERAL DE LA MARNE POUR LE TOUR DE FRANCE 2012

RAPPORTEUR : Pierre MARANDON

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 18 juin 2012,

Considérant l'organisation du Tour de France à Epernay le vendredi 6 juillet 2012,

Considérant que le Conseil général de la Marne souhaite s'associer à l'événement en participant notamment financièrement, à hauteur de 10 % des frais d'inscription que versera la Ville d'Epernay à la Société Amaury Sport Organisation (ASO),

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention, ci-annexé,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 28.06.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 JUIN 2012 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 28

Date de la convocation : 19 juin 2012

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Daniel MAIRE, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Jonathan RODRIGUES, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Virginie LUTUN, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND.

Etaient absents : M. Benoît MOITTE, M. Jean-Paul GUILLOT.

Délibération n° 12-3874

3h3-CONVENTION ENTRE LA VILLE D'EPERNAY ET LA REGION CHAMPAGNE-ARDENNE POUR LE TOUR DE FRANCE 2012

RAPPORTEUR : Pierre MARANDON

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 18 juin 2012,

Considérant l'organisation du Tour de France à Epernay le vendredi 6 juillet 2012,

Considérant que la Région Champagne-Ardenne souhaite s'associer à l'événement, en participant à hauteur de 15 000 € maximum,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention, ci-annexé,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 28.06.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 JUIN 2012 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 28

Date de la convocation : 19 juin 2012

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYLAUX, 1ère Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Daniel MAIRE, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Jonathan RODRIGUES, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Virginie LUTUN, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND.

Etaient absents : M. Benoît MOITTE, M. Jean-Paul GUILLOT.

Délibération n° 12-3875

3i1- CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'EPERNAY ET LA SOCIETE BUS EST EPERNAY-RESEAU MOUVEO

RAPPORTEUR : Jacques FROMM

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 18 juin 2012,

Considérant que les "Nuits de l'Avenue de Champagne" organisées par la Ville d'Epernay auront lieu du 14 juillet au 2 septembre 2012, du jeudi au dimanche,

Considérant que les « Habits de Lumière » organisés par la Ville d'Epernay se dérouleront les 14, 15 et 16 décembre 2012,

Considérant la volonté de la Ville d'Epernay d'intégrer des partenaires au Club des Partenaires de l'Avenue de Champagne avec différents acteurs tels que la société Bus Est Epernay – Réseau Mouveo souhaitant apporter leur soutien pour les "Nuits de l'Avenue de Champagne", et les « Habits de Lumière » 2012,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention, ci-annexé, à intervenir avec la société Bus Est Epernay – Réseau Mouveo,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tout document afférent à ce dossier, permettant de promouvoir le Club des Partenaires de l'Avenue de Champagne en 2012.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 28.06.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 JUIN 2012 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 28

Date de la convocation : 19 juin 2012

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Daniel MAIRE, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Jonathan RODRIGUES, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Virginie LUTUN, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND.

Etaient absents : M. Benoît MOITTE, M. Jean-Paul GUILLOT.

Délibération n° 12-3876

3i2- CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'EPERNAY ET LE CREDIT AGRICOLE DU NORD-EST

RAPPORTEUR : Jacques FROMM

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 18 juin 2012,

Considérant que les « Nuits de l'Avenue de Champagne » organisées par la Ville d'Eprenay auront lieu du 14 juillet au 2 septembre 2012, du jeudi au dimanche,

Considérant que les "Habits de Lumière" organisés par la Ville d'Eprenay se dérouleront les 14, 15 et 16 décembre 2012,

Considérant la volonté de la Ville d'Eprenay d'intégrer des partenaires au Club des Partenaires de l'Avenue de Champagne avec différents acteurs tels que le Crédit Agricole du Nord-Est souhaitant apporter leur soutien pour les "Habits de Lumière" et « les Nuits de l'Avenue de Champagne » 2012,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention, ci-annexé, à intervenir avec le Crédit Agricole du Nord-Est,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tout document afférent à ce dossier, permettant de promouvoir le Club des Partenaires de l'Avenue de Champagne en 2012.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 28.06.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 JUIN 2012 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 28

Date de la convocation : 19 juin 2012

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Daniel MAIRE, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Jonathan RODRIGUES, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Virginie LUTUN, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND.

Etaient absents : M. Benoît MOITTE, M. Jean-Paul GUILLOT.

Délibération n° 12-3877

3j-CONVENTION FINANCIERE REFECTION DE PARKINGS

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que dans le cadre du programme voirie 2012, est prévue la réfection de la chaussée et des trottoirs de la rue de l'Île France.

Considérant que la SA d'H.L.M. PLURIHABITAT LE TOIT CHAMPENOIS souhaite procéder à la réfection des parkings lui appartenant situés rue de l'Île de France.

Considérant qu'afin de procéder rapidement et de manière homogène à ces travaux, la Ville assurera la réfection des parkings appartenant à la société,

Considérant la nécessité de conclure une convention entre les deux parties afin de régler les engagements financiers et notamment les modalités de remboursement des frais induits par la réfection des parkings souhaitée par la SA d'H.L.M. PLURIHABITAT LE TOIT CHAMPENOIS, à la Ville,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 18 juin 2012,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de la convention financière ci-annexée,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention financière ainsi que tout document relatif à cette affaire,

DIT que les dépenses et les recettes seront imputées sur les comptes 7EV706/822/61523/VOIR et 7EV706/822/70878/VOIR au budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 28.06.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 JUIN 2012 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 28

Date de la convocation : 19 juin 2012

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Daniel MAIRE, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Jonathan RODRIGUES, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Virginie LUTUN, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND.

Etaient absents : M. Benoît MOITTE, M. Jean-Paul GUILLOT.

Délibération n° 12-3878

3k-ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS

RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les demandes des associations et organismes,

Vu le budget primitif de la commune,

Vu l'avis de la commission Animation et Attractivité de la Ville du 12 juin 2012 et de la commission Affaires Sociales et Education du 13 juin 2012,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

1) Subvention d'action

Fédération pour la Promotion Commerciale d'Epernay – Vitrines d'Epernay

- Participation à l'Opération Urbaine d'Hyper-centre (Part Etat FISAC)	410,94 €
Tranche 1 – Fonctionnement – Fiche n°14 (3ème acompte)	
Animations Epernay, Jeu concours Tour de France	50,69 €
Imputation budgétaire : VDE 902 94 6574 DECO OUHCANIM	
Tranche 1 – Fonctionnement – Fiche n°12 - (1er acompte)	360,25 €
Communication Sparnachèque	
Imputation budgétaire : VDE 902 94 6574 DECO OUHCCOMM	

Participation à l'Opération Urbaine d'Hyper-centre (Part Ville) **565,17 €**

Tranche 1 – Fonctionnement – Fiche n°14 (3^{ème} acompte)
Animations Epernay, Jeu concours Tour de France **60,82 €**
Imputation budgétaire : VDE 902 94 6574 DECO OUHCANIM

Tranche 1 – Fonctionnement – Fiche n°12 - (1^{er} acompte)
Communication Sparnachèque **504,35 €**
Imputation budgétaire : VDE 902 94 6574 DECO OUHCCOMM

District Marne de Football **700 €**

- Participation à l'organisation de la Journée Nationale des Débutants
le 3 juin 2012 au stade Paul Chandon.
Imputation Budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBACTIONS

Association Paris-Colmar à la marche **400 €**

- Participation à l'organisation de l'épreuve de marche
du Paris/Neuilly sur Marne/Colmar du 20 au 23 juin 2012.
Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBACTIONS

Union Cyclotouriste d'Epernay Champagne **200 €**

- Participation à l'organisation de « La Route des Vins de Champagne »,
le 3 juin 2012.
Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBACTIONS

Moto-club d'Epernay **1 000 €**

- Participation au 9^{ème} Enduro d'Epernay, Terres de Champagne le 10 juin 2012
Imputation Budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBACTIONS

2) Subventions exceptionnelles

Association Culturelle des Turcs d'Epernay **392,50 €**

Participation à l'organisation de la « Fête des enfants »
le 13 mai 2012 (compensation location salle Odile-Kopp)
Imputation budgétaire : VCV 832 824 6574 CVIL HORPROGRAM

A.S.P.T.T. **200 €**

Récompense pour le Challenge Développement Durable
de la manifestation sportive la plus éco-responsable
Imputation Budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBEXCEPTI

A.S.P.T.T. Pétanque 380 €

Participation à l'organisation du National de Pétanque les 26 et 27 mai 2012
(compensation de la location du Palais des Fêtes)

Imputation Budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBEXCEPTI

Les P'tits Loups de Kathmandou 400 €

- Participation à l'organisation du « Challenge Trail La Népalaise » le 17 juin 2012

Imputation Budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBEXCEPTI

Racing Club Epernay Hand-Ball 200 €

- Aide à l'organisation des finalités départementales jeunes

Imputation Budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBEXCEPTI

Epernay Jumelages 735 €

Participation à l'organisation d'un camp chantier à Fada N'Gourma,
en août 2012 (remboursement du prix du billet d'avion pour un agent municipal)

Imputation Budgétaire : VCV 832 824 6574 CIVIL ACTION

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 28.06.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 JUIN 2012 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 28

Date de la convocation : 19 juin 2012

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Daniel MAIRE, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Jonathan RODRIGUES, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Virginie LUTUN, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Mme Anne-Lise PETTIPAS, représentée par M. Rémi GRAND.

Etaient absents : M. Benoît MOITTE, M. Jean-Paul GUILLOT.

Délibération n° 12-3879

31-CONVENTION ENTRE LA VILLE D'EPERNAY ET SES PARTENAIRES POUR LE TELEFILM « LE SANG DE LA VIGNE »

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 18 juin 2012,

Considérant le tournage d'un épisode du téléfilm "Le Sang de la Vigne" cet été, en Champagne,

Considérant que le tournage assurera notamment la mise en valeur de l'élaboration du champagne, un savoir-faire intimement lié à la Ville d'Epernay,

Considérant que ce téléfilm permettra aussi de promouvoir le territoire champenois, actuellement candidat au Patrimoine mondial de l'Unesco, d'autant que l'acteur principal Pierre Arditi est, par ailleurs, membre du Comité de soutien de cette même candidature,

Considérant que la Ville d'Epernay accepte de contribuer au financement de ce tournage à hauteur de 10 000 euros, en échange de la reconnaissance de la Ville à l'image (plans de l'avenue de Champagne), de retombées économiques dans la région (hébergement, recrutement des personnels techniques et artistiques locaux...) et de la promotion commune d'Epernay (avant-première...),

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention, ci-annexé,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tout document afférent à ce dossier.

DIT que les dépenses seront imputées sur le compte 9T0950/95/6574
COMM.UNESCO

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 28.06.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 JUIN 2012 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 28

Date de la convocation : 19 juin 2012

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Daniel MAIRE, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Jonathan RODRIGUES, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Virginie LUTUN, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND.

Etaient absents : M. Benoît MOITTE, M. Jean-Paul GUILLOT.

Délibération n° 12-3880

3m-CREATION MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS VILLE DES EMPLOIS PERMANENTS

RAPPORTEUR : Colette HEURTAUX

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n° 08-415 en date du 17 septembre 2008 relative au recrutement d'un chargé de l'urbanisme et du patrimoine architectural,

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire en date du 10 mai 2012,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 18 juin 2012,

Considérant la nécessité d'adapter les effectifs aux besoins de la collectivité,

Considérant la nécessité de créer un poste de chargé de l'urbanisme et du patrimoine architectural à temps complet sur la base du grade d'attaché afin de faire face à la réorganisation du pôle « Urbanisme, Patrimoine et Espaces Publics »,

Considérant la nécessité de créer un poste de gardien de police municipale à temps complet afin de remplacer un agent de police municipale qui s'est vu attribuer de nouvelles fonctions au sein de la collectivité,

Considérant la nécessité de créer un poste de Directeur du musée à temps complet afin de remplacer un agent qui va prochainement faire valoir ses droits à retraite,

Considérant la nécessité de créer les postes permettant les avancements de grade,

Considérant que la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012, permet de transformer les contrats à durée déterminée de deux agents d'entretien et de restauration à temps complet, d'un agent d'entretien et de restauration à temps non complet à raison de 19 H 00 hebdomadaires, d'un agent d'entretien à temps non complet à raison de 17 H 30 hebdomadaires et d'un agent exerçant les fonctions de directeur d'accueil de loisirs et de référent des temps périscolaires à temps non complet à raison de 32 heures hebdomadaires et de créer les postes correspondants,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Article 1er.- DECIDE la création d'un poste de chargé de l'urbanisme et du patrimoine architectural à temps complet et de l'ouvrir à un fonctionnaire de catégorie A du grade d'attaché ou d'un grade équivalent des autres fonctions publiques, ou en cas de recherche infructueuse, à un agent non titulaire, titulaire d'un diplôme requis pour se présenter au concours externe d'attaché, rémunéré sur la base de l'indice brut 379 à 801 de même grade.

Article 2.- DECIDE la création d'un poste de gardien de police municipale à temps complet.

Article 3.- DECIDE la création d'un poste de Directeur du musée à temps complet et de l'ouvrir à un fonctionnaire de catégorie A du grade de conservateur du patrimoine ou de conservateur du patrimoine en chef ou d'un grade équivalent des autres fonctions publiques, ou en cas de recherche infructueuse, à un agent non titulaire, titulaire d'un diplôme requis pour se présenter au concours externe de conservateur du patrimoine, rémunéré sur la base de l'indice brut 499 à 852 du grade de conservateur du patrimoine.

Article 4.- DECIDE la création de trois postes de rédacteur chef à temps complet, d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet, d'un poste de technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet, de trois postes d'agent de maîtrise à temps complet, de deux postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet, de quatre postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet, d'un poste d'assistant de conservation principal de 1^{ère} classe à temps complet, d'un poste d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe à temps complet et d'un poste d'agent social principal de 1^{ère} classe à temps complet, afin de procéder aux avancements de grade.

Article 5. – DECIDE la création de deux postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet, d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 17 H 30 hebdomadaires, d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 19 heures hebdomadaires et d'un poste d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe à temps non complet à raison de 32 heures hebdomadaires afin de transformer en

contrat à durée indéterminée les contrats de trois agents d'entretien et de restauration, d'un agent d'entretien et d'un agent exerçant les fonctions de directeur d'accueil de loisirs et de référent des temps périscolaires à compter du 13 mars 2012.

Article 6.- AUTORISE le Maire à signer les avenants éventuels si ces postes étaient pourvus par des agents non titulaires et les avenants transformant les contrats à durée déterminée en contrat à durée indéterminée des 5 agents concernés.

Article 7.- DECIDE de modifier le tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

Filière : Administrative

Cadre d'emploi : Attachés

Grade : Attaché

Ancien effectif : 25

Nouvel effectif : 26

Cadre d'emploi : Rédacteurs

Grade : Rédacteur-chef

Ancien effectif : 10

Nouvel effectif : 13

Cadre d'emploi : Adjoint administratifs

Grade : Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

Ancien effectif : 8

Nouvel effectif : 9

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Techniciens territoriaux

Grade : Technicien principal de 1^{ère} classe

Ancien effectif : 7

Nouvel effectif : 8

Cadre d'emploi : Agents de maîtrise

Grade : Agent de maîtrise

Ancien effectif : 16

Nouvel effectif : 19

Cadre d'emploi : Adjoint techniques

Grade : Adjoint technique principal de 1^{ère} classe

Ancien effectif : 10

Nouvel effectif : 12

Grade : Adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Ancien effectif : 24

Nouvel effectif : 28

Grade : Adjoint technique de 2^{ème} classe

Ancien effectif : 113

Nouvel effectif : 115

Grade : Adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 19 H 00 hebdomadaires
Ancien effectif : 0
Nouvel effectif : 1

Grade : Adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 17 H 30 hebdomadaires
Ancien effectif : 0
Nouvel effectif : 1

Filière : Animation

Cadre d'emploi : Adjoint d'animation

Grade : Adjoint d'animation de 1^{ère} classe à temps non complet à raison de 32 heures hebdomadaires
Ancien effectif : 0
Nouvel effectif : 1

Filière : Police Municipale

Cadre d'emploi : agents de police municipale

Grade : gardien
Ancien effectif : 4
Nouvel effectif : 5

Filière : Culturelle

Cadre d'emploi : Conservateurs du patrimoine

Grade : Conservateur
Ancien effectif : 0
Nouvel effectif : 1

Cadre d'emploi : Assistants de conservation

Grade : Assistant de conservation principal de 1^{ère} classe
Ancien effectif : 1
Nouvel effectif : 2

Cadre d'emploi : Adjoint du patrimoine

Grade : Adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe
Ancien effectif : 1
Nouvel effectif : 2

Filière : Sociale

Cadre d'emploi : Agents sociaux

Grade : Agent social principal de 1^{ère} classe
Ancien effectif : 0
Nouvel effectif : 1

Article 8.- DIT que les dépenses en résultant seront imputées sur le chapitre 012 du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 28.06.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 JUIN 2012 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents :28

Date de la convocation : 19 juin 2012

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYLAUX, 1ère Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Daniel MAIRE, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Jonathan RODRIGUES, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Virginie LUTUN, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND.

Etaient absents : M. Benoît MOITTE, M. Jean-Paul GUILLOT.

Délibération n° 12-3881

30-PROVISION POUR COMPTE EPARGNE TEMPS

RAPPORTEUR : Colette HEURTAUX

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 18 juin 2012,

Considérant qu'il ressort d'un principe de prudence de provisionner les éventuelles dépenses liées à l'utilisation du compte épargne temps par les agents de la commune,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE de constituer une provision de 50 000 € pour le remplacement éventuel des agents utilisant leur compte épargne temps ou demandant l'indemnisation,

DIT que les crédits nécessaires à cette opération seront inscrits au compte 6185 du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 28.06.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 JUIN 2012 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 28

Date de la convocation : 19 juin 2012

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Daniel MAIRE, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Jonathan RODRIGUES, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Virginie LUTUN, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND.

Etaient absents : M. Benoît MOITTE, M. Jean-Paul GUILLOT.

Délibération n° 12-3882

3p- DECISION MODIFICATIVE N° 1 – EXERCICE 2012

RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES

LE CONSEIL,

Je vous rappelle que le Budget Primitif 2012 de la Ville d'Epernay étant voté par chapitre, il y a lieu, au cours de l'exercice budgétaire, d'opérer des mouvements budgétaires.

En vertu de ce principe, je vous invite à approuver les mouvements suivants :

BUDGET VILLE

Affectation du résultat 2011 et ajustements des crédits.

- + 5 075 400,00 euros du **chapitre 001** compte **D** FIRESULTAT/01/001/FINA (résultat d'investissement reporté)
- + 2 357 800,00 euros du **chapitre 002** compte **R** FIRESULTAT/01/002/FINA (résultat de fonctionnement reporté)
- + 3 800,00 euros du **chapitre 011** compte **D** SLO715/413/60612/BATI (énergie électrique)
- + 1 600,00 euros du **chapitre 011** compte **D** SST708/412/60628/SPOR (autres fournitures non stockées)
- + 5 500,00 euros du **chapitre 011** compte **D** 7RV115/821/6228/PMUN (diverses rémunérations d'intermédiaires)
- + 7 500,00 euros du **chapitre 011** compte **D** 7RV115/821/60632/PMUN (fournitures de petit équipement)
- + 3 300,00 euros du **chapitre 011** compte **D** 7RV115/821/6156/PMUN (maintenance)
- + 10 600,00 euros du **chapitre 011** compte **D** 7EV724/821/61523/CSMU (entretiens et réparations voies et réseaux)
- + 2 000,00 euros du **chapitre 011** compte **D** VAU838/824/6226/FINA (honoraires)
- - 6 000,00 euros du **chapitre 011** compte **D** 7EV724/814/61523/CSMU (entretiens et réparations voies et réseaux)
- + 8 400,00 euros du **chapitre 011** compte **D** 7BA720/71/61522/BATI (entretiens et réparations bâtiments)

- + 30 000,00 euros du **chapitre 011** compte **D** 7EV706/822/61523/VOIR (entretiens et réparations voix et réseaux)
- + 1 900,00 euros du **chapitre 011** compte **D** 1OF252/020/60612/BATI (énergie électrique)
- + 4 000,00 euros du **chapitre 011** compte **D** VDE902/821/6236/DECO (catalogues et imprimés)
- + 11 900,00 euros du **chapitre 011** compte **D** VHA826/824/6228/ORUB (diverses rémunérations d'intermédiaires)
- + 15 000,00 euros du **chapitre 011** compte **D** 5FI507/020/6228/INFO (diverses rémunérations d'intermédiaires)
- + 52 800,00 euros du **chapitre 011** compte **D** 4RH401/020/6226/PERS (honoraires)
- + 169 000,00 euros du **chapitre 014** compte **D** FIFISCALITE/01/73925/FINA (fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales)
- + 4 786 700,00 euros du **chapitre 10** compte **R** FIRESULTAT/01/1068/FINA (excédents de fonctionnement capitalisés)
- - 19 400,00 euros du **chapitre 13** compte **R** VHA825/70/1312/ORUB (subventions d'équipement transférables-Régions)
- - 12 000,00 euros du **chapitre 13** compte **R** SST708/412/1318/SPOR (autres subventions d'équipement transférables)
- + 41 800,00 euros du **chapitre 13** compte **R** CBA256//322/1311/CULT (subventions équipements transférables Etat)
- + 12 000,00 euros du **chapitre 20** compte **D** 7EV724/822/2051/INFO (concessions et droits similaires)
- - 5 000,00 euros du **chapitre 204** compte **D** FISUBBUD/95/2041641/FINA (subventions d'équipement aux établissements à caractère industriel et commercial)
- + 12 800,00 euros du **chapitre 204** compte **D** VHA825/70/204182/BATI (subventions d'équipement versées autres organismes publics bâtiments installations)
- + 22 000,00 euros du **chapitre 21** compte **D** SLO715/413/21318/BATI (constructions autres bâtiments publics)
- + 6 800,00 euros du **chapitre 21** compte **D** 5HV501/020/21311/CSMU (constructions Hôtel de ville)
- + 6 000,00 euros du **chapitre 21** compte **D** 7EV724/821/2152/CSMU (installations de voirie)
- - 7 800,00 euros du **chapitre 21** compte **D** 7RV115/821/21578/PMUN (autre matériel et outillage de voirie)
- + 50 000,00 euros du **chapitre 21** compte **D** CAC260/312/21318/BATI (constructions autres bâtiments publics)
- - 5 000,00 euros du **chapitre 21** compte **D** 7RV115/821/2188/PMUN (autres immobilisations corporelles)
- +11 600,00 euros du **chapitre 21** compte **D** 7EV706/822/2128/BATI (autres agencements et aménagements de terrains)
- + 180 000,00 euros du **chapitre 21** compte **D** VHA825/70/2111/IMMO (terrains nus)
- + 2 100,00 euros du **chapitre 21** compte **D** 7EV724/821/2158/CSMU (autres installations, matériel et outillage techniques)
- + 44 600,00 euros du **chapitre 21** compte **D** 7EV707/823/2182/AUTO (matériel de transport)
- + 2 600,00 euros du **chapitre 21** compte **D** SST708/412/21318/BATI (constructions autres bâtiments)

- + 400 000,00 euros du **chapitre 21** compte **D** 7EV706/822/2152/VOIR (installations de voirie)
- + 700 000,00 euros du **chapitre 23** compte **D** 1OF252/33/2313/BATI (constructions)
- + 200 000,00 euros du **chapitre 23** compte **D** CBA256/322/2315/BATI (installations, matériel et outillage techniques)
- - 7 500,00 euros du **chapitre 65** compte **D** VDE902/94/6574/OUHCPIAF (subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé)
- + 10 000,00 euros du **chapitre 65** compte **D** 9TO950/65/6574/COMM (subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé)
- + 12 000,00 euros du **chapitre 67** compte **D** FISUBBUD/251/67441/FINA (subventions aux budgets annexes)
- + 15 000,00 euros du **chapitre 67** compte **D** FISUBBUD/95/67441/FINA (subventions aux budgets annexes)
- + 10 762,00 euros du **chapitre 67** compte **D** 7RV800/01/673/CSMU (annulation titres sur exercices antérieurs)
- + 7 572,00 euros du **chapitre 67** compte **D** FIEXCEPT/01/673/FINA (annulation titres sur exercices antérieurs)
- + 10 075,00 euros du **chapitre 67** compte **D** HPF849/524/673/FHOP (annulation titres sur exercices antérieurs)
- + 114,00 euros du **chapitre 67** compte **D** 2EC235/01/673/EDUC (annulation titres sur exercices antérieurs)
- + 1 477,00 euros du **chapitre 67** compte **D** 4RH401/01/673/PAIE (annulation titres sur exercices antérieurs)
- + 32 500,00 du **chapitre 67** compte **D** CBA256/322/673/BATI (annulation titres sur exercices antérieurs)
- + 50 000,00 euros du **chapitre 68** compte **D** 4RH401/01/6815/FINA (dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant)
- + 6 300,00 euros du **chapitre 70** compte **R** 7BA720/71/7021/IMMO (ventes de récoltes)
- + 30 000,00 euros du **chapitre 70** compte **R** 7EV706/822/70878/VOIR (remboursements de frais par d'autres redevables)
- - 185 700,00 euros du **chapitre 74** compte **R** FIDOTATION/01/7411/FINA (dotation forfaitaire)
- + 5 950,00 euros du **chapitre 74** compte **R** VHA826/824/74751/ORUB (participations GFP de rattachement)
- + 5 950,00 euros du **chapitre 74** compte **R** VAH826/824/7478/ORUB (participations autres organismes)
- - 6 300,00 euros du **chapitre 75** compte **R** 7BA720/71/752/IMMO (revenus des immeubles)
- + 1 622 400,00 du **chapitre 023** compte **D** FIORDRES/01/023/FINA (virement à la section d'investissement)
- + 1 622 400,00 du **chapitre 021** compte **R** FIORDRES/01/021/FINA (virement de la section de fonctionnement)

BUDGET PARKING

Affectation du résultat 2011 et ajustements des crédits.

.+ 158 420,00 euros du **chapitre 001** compte **D** FIRESULTAT/01/001/FINA (résultat d'investissement reporté)

- + 94 500,00 euros du **chapitre 002** compte **R** FIRESULTAT/01/002/FINA (résultat de fonctionnement reporté)
- - 166 000,00 euros du **chapitre 16** compte **R** FIDETTE/821/1641/FINA (emprunts en euros)
- + 192 500,00 euros du **chapitre 10** compte **R** FIRESULTAT/01/1068/FINA (excédents de fonctionnement capitalisés)
- + 80 000,00 euros du **chapitre 021** compte **R** FIORDRES/01/021/FINA (virement de la section de fonctionnement)
- + 80 000,00 euros du **chapitre 023** compte **D** FIORDRES/01/023/FINA (virement à la section d'investissement)
- - 91 120,00 euros du **chapitre 21** compte **D** 7PK754/821/2188/CGES (autres immobilisations corporelles)
- + 5 200,00 euros du **chapitre 21** compte **D** 7PK754/821/21318/BATI (constructions autres bâtiments publics)
- + 12 500,00 euros du **chapitre 011** compte **D** 7PK754/821/6156/PMUN (maintenance)
- + 2 000,00 euros du **chapitre 67** compte **D** 7PK754/821/673/PMUN (titres annulés sur exercices antérieurs)

BUDGET CAMPING

Affectation du résultat 2011 et ajustements des crédits.

- +6 700,00 euros du **chapitre 001** compte **R** FIRESULTAT/01/001/FINA (résultat d'investissement reporté)
- + 7 630,00 euros du **chapitre 002** compte **R** FIRESULTAT/01/002/FINA (résultat de fonctionnement reporté)
- - 5 000,00 euros du **chapitre 13** compte **R** FISUBBUD/95/13148/FINA (subventions d'équipements transférables autres communes)
- - 4 600,00 euros du **chapitre 21** compte **D** SLO714/95/21318/SPOR (constructions autres bâtiments publics)
- + 800,00 euros du **chapitre 21** compte **D** SLO714/85/2183/SPOR (matériel du bureau et matériel informatique)
- - 500,00 euros du **chapitre 21** compte **D** SLO714/95/2188/CGES (autres immobilisations corporelles)
- + 2 130,00 euros du **chapitre 011** compte **D** SLO714/95/60631/ATEL (fournitures d'entretiens)
- + 5 500,00 euros du **chapitre 011** compte **D** SLO714/95/61522/BATI (entretiens et réparations bâtiments)
- + 15 000,00 euros du **chapitre 011** compte **D** SLO714/95/6282/TOUR (frais de gardiennage)
- + 15 000,00 euros du **chapitre 74** compte **R** FISUBBUD/95/74741/FINA (participations communes du GFP)

BUDGET CUISINE CENTRALE

Affectation du résultat 2011 et ajustement des crédits.

- + 30 560,00 euros du **chapitre 001** compte **R** FIRESULTAT/01/001/FINA (résultat d'investissement reporté)
- + 12 000,00 euros du **chapitre 74** compte **R** FISUBBUD/251/74/FINA (subventions d'exploitation)
- + 1 400,00 euros du **chapitre 77** compte **R** 2CC232/251/778/FINA (autres produits exceptionnels)
- + 8 200,00 euros du **chapitre 002** compte **D** FIRESULTAT/01/002/FINA (résultat de fonctionnement reporté)
- + 27 860,00 euros du **chapitre 21** compte **D** 2CC232/251/2131/BATI (constructions bâtiments)
- + 2 700,00 euros du **chapitre 21** compte **D** 2CC232/251/2188/REST (autres immobilisations corporelles)
- + 3 300,00 euros du **chapitre 67** compte **D** 2CC232/01/673/FINA (titres annulés sur exercices antérieurs)
- + 1 900,00 euros du **chapitre 011** compte **D** 2CC232/251/6063/ATEL (fournitures d'entretiens et petits équipements)

BUDGET CHAUFFAGE URBAIN

Affectation du résultat 2011.

- + 63 100,00 euros du **chapitre 001** compte **D** FIRESULTAT/01/001/FINA (résultat d'investissement reporté)
- + 800,00 euros du **chapitre 002** compte **R** FIRESULTAT/01/002/FINA (résultat de fonctionnement reporté)
- - 800,00 euros du **chapitre 70** compte **R** 7CU716/816/70688/BATI (autres prestations de services)
- - 60,00 euros du **chapitre 13** compte **R** 7CU716/816/1318/BATI (autres subventions d'équipements transférables)

BUDGET CELLULES COMMERCIALES

Affectation du résultat 2011.

- + 870,00 euros du **chapitre 002** compte **R** FIRESULAT/01/002/FINA (résultat de fonctionnement reporté)
- +58 100,00 euros du **chapitre 10** compte **R** FIRESULTAT/01/1068/FINA (excédents de fonctionnement capitalisés)
- - 900,00 euros du **chapitre 024** compte **R** 9AE913/01/024/IMMO (produits des cessions d'immobilisations)
- + 900,00 euros du **chapitre 021** compte **R** FIORDRES/01/021/FINA (virement à la section de fonctionnement)
- + 461 100,00 euros du **chapitre 001** compte **D** FIRESULTAT/01/001/FINA (résultat d'investissement reporté)
- - 30,00 euros du **chapitre 66** compte **D** FIDETTE/94/66111/FINA (intérêts réglés à l'échéance)

- + 900,00 euros du **chapitre 023** compte **D** FIORDRES/01/023/FINA (virement à la section d'investissement)

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 28.06.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 JUN 2012 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents :28

Date de la convocation : 19 juin 2012

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, M. Jean-Michel LORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Daniel MAIRE, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Jonathan RODRIGUES, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Virginie LUTUN, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND.

Etaient absents : M. Benoît MOITTE, M. Jean-Paul GUILLOT.

Délibération n° 12-3883

**3q- COMMISSIONS MUNICIPALES D'ETUDE AFFAIRES SOCIALES ET
EDUCATION ANIMATION ET ATTRACTIVITE DE LA VILLE
REMPLACEMENT D'ELU**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-21 et L 2121-22,

Vu le règlement intérieur du Conseil Municipal,

Vu la démission de Youssef EL HMAM du Conseil municipal,

Considérant qu'il siégeait dans les commissions municipales « Education et Affaires sociales » et « Animation et Attractivité de la Ville »,

Considérant la nécessité de pourvoir à son remplacement dans les commissions précitées,

Considérant la candidature de Madame Maud ROTHMANN

DECIDE de faire application du dernier alinéa de l'article L 2121-21 du CGCT qui permet de déroger à la règle du vote à bulletin secret quand cette modalité de désignation n'est pas expressément prévue par un texte,

VOTE à main levée,

DESIGNE :

- Mme Maud ROTHMANN membre de la commission Education et Affaires Sociales à l'unanimité des votants.

- Mme Maud ROTHMANN membre de la commission Animation et Attractivité de la Ville à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 28.06.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 JUIN 2012 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 28

Date de la convocation : 19 juin 2012

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Daniel MAIRE, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Jonathan RODRIGUES, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Virginie LUTUN, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND.

Etaient absents : M. Benoît MOITTE, M. Jean-Paul GUILLOT.

Délibération n° 12-3884

4a-REVERSEMENT DE SUBVENTION A LA SOCIETE ADOMA

RAPPORTEUR : Annie LOYAUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'ADOMA a réalisé la restructuration de l'ancien foyer des jeunes travailleurs et livré 54 logements autonomes destinés au public jeune, dont 3 appartements sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Considérant la demande formulée par la Ville d'Epernay de percevoir la prime de soutien au logement locatif aidé, dans le cadre du PLH, pour 3 logements locatifs sociaux, accessibles aux personnes à mobilité réduite, créés dans la restructuration, par l'ADOMA, du foyer jeunes travailleurs – 2 rue Pupin à Epernay,

Considérant le versement de la somme de 7 500 € par la Communauté de Communes Epernay Pays de Champagne à la Ville d'Epernay,

Considérant que la Ville souhaite soutenir l'action de l'ADOMA dans sa réhabilitation de logements locatifs en lui reversant la subvention versée par la CCEPC,

DECIDE de reverser la somme de 7 500 € à l'ADOMA.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 28.06.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 JUIN 2012 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 28

Date de la convocation : 19 juin 2012

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Daniel MAIRE, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Jonathan RODRIGUES, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Virginie LUTUN, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND.

Etaient absents : M. Benoît MOITTE, M. Jean-Paul GUILLOT.

Délibération n° 12-3885

4b- CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE 2007-2009 AVENANT A LA CONVENTION CADRE 2011/2014 RAPPORT RELATIF AU RAPPORT D'ACTIVITE 2011 DU CUCS

RAPPORTEUR : Abida CHARIF

LE CONSEIL,

Vu l'article L111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 139 de la loi n° 2007-1822 du 24 décembre 2007 portant loi de finances pour 2008,

Vu l'avis de la Commission Affaires Sociales et Education du 13 juin 2012,

Considérant la nécessité de poursuivre des objectifs dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale et d'en mesurer l'impact en faveur des quartiers,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

PREND acte du rapport d'activité 2011 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 28.06.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 JUIN 2012 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 28

Date de la convocation : 19 juin 2012

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Daniel MAIRE, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Jonathan RODRIGUES, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Virginie LUTUN, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND.

Etaient absents : M. Benoît MOITTE, M. Jean-Paul GUILLOT.

Délibération n° 12-3886

4c- CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE 2007-2009 AVENANT A LA CONVENTION CADRE 2011/2014 RAPPORT RELATIF A L'UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET DE LA COHESION SOCIALE

RAPPORTEUR : Abida CHARIF

LE CONSEIL,

Vu l'article L1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Affaires Sociales et Education du 13 juin 2012,

Considérant la nécessité de poursuivre des objectifs dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale et d'en mesurer l'impact en faveur des quartiers,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

PREND acte du rapport relatif à l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine de la Cohésion Sociale.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 28.06.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 JUIN 2012 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents :28

Date de la convocation : 19 juin 2012

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Daniel MAIRE, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Jonathan RODRIGUES, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Virginie LUTUN, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND.

Etaient absents : M. Benoît MOITTE, M. Jean-Paul GUILLOT.

Délibération n° 12-3887

**4d- CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE
ADHESION DE LA VILLE D'EPERNAY A LA PLATEFORME NATIONALE
DE RESSOURCES DES ATELIERS SANTE VILLE**

RAPPORTEUR : Abida CHARIF

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Affaires Sociales et Education du 13 juin 2012,

Considérant que les Ateliers Santé Ville (ASV) ont pour mission de conduire des programmes d'actions de santé de proximité dans les quartiers de la Politique de la Ville.

Considérant qu'une « Plateforme nationale de ressources des Ateliers Santé Ville » a été créée.

Considérant que depuis 2008, dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, la ville d'Epernay, aux côtés de l'Etat, s'est engagée dans une démarche d'ASV.

Considérant la volonté de la Ville d'Epernay de poursuivre son engagement dans une démarche locale de santé, en adhérant à la « Plateforme nationale de ressources des Ateliers Santé Ville ».

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'adhérer à la Plateforme Nationale de Ressources des Ateliers Santé Ville,

DECIDE de cotiser à l'association pour la somme de 300 € TTC, conformément aux conditions d'adhésion fixées par l'association.

AUTORISE le Maire ou son représentant, à signer, au nom de la Ville, tout document relatif à l'adhésion à la Plateforme Nationale de Ressources des Ateliers Santé Ville,

DIT que la dépense sera imputée sur le compte VCV832 /824/6228/santé.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 28.06.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982

Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 JUIN 2012 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 28

Date de la convocation : 19 juin 2012

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

Étaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Daniel MAIRE, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Jonathan RODRIGUES, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Virginie LUTUN, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND.

Étaient absents : M. Benoît MOITTE, M. Jean-Paul GUILLOT.

Délibération n° 12-3888

4e- APPLICATION DE PENALITES FINANCIERES LORS DE PRÊT DE MALLES DECOUVERTES

RAPPORTEUR : Abida CHARIF

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Affaires Sociales et Education du 13 juin 2012,

Considérant que les ludothèques des centres sociaux et culturels de la Ville d'Epernay, la Ferme de l'Hôpital et la Maison Pour Tous de Bernon, souhaitent offrir à tous professionnels intéressés, la possibilité d'emprunter des malles de jeux thématiques permettant d'animer des projets collectifs.

Considérant que la malle de jeux thématiques est prêtée dans un certain état et que l'emprunteur s'engage à la restituer dans un état similaire,

Considérant toutefois, la possibilité de dégradation ou de non restitution des malles et/ou de leur contenu

Considérant la nécessité de fixer des tarifs afin d'appliquer des pénalités financières en cas de prêt des malles,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'instauration de pénalités financières prévues ci- dessous,

facturation de **cinq euros** par jour pour tout retard dans la restitution, sauf incapacité des centres sociaux et culturels à assurer la réception de la malle de jeux à la date prévue lors de la réservation.

facturation de **cinq euros** par jeu abîmé, si un ou plusieurs jeux sont détériorés mais qu'ils sont exploitables.

facturation de **cinq euros** si la malle (le contenant) est détériorée ou inexploitable.

facturation du **coût du remplacement (valeur à neuf)** de chaque jeu si un ou plusieurs jeux s'avèrent inexploitables,

DIT que la recette sera imputée sur les comptes :

√ MPT MPTFAMILLE 524 7066

√ HLU843 524 7066

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 28.06.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 JUIN 2012 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents :28

Date de la convocation : 19 juin 2012

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

Étaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Daniel MAIRE, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Jonathan RODRIGUES, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Virginie LUTUN, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND.

Étaient absents : M. Benoît MOITTE, M. Jean-Paul GUILLOT.

Délibération n° 12-3889

5a- TARIFS DE REPRODUCTION DU SERVICE ARCHIVES DOCUMENTATION

RAPPORTEUR : Claude MARECHAL

LE CONSEIL,

Vu la loi n°78-753 du 17 juillet 1978, modifiée portant diverses mesures d'amélioration entre l'administration et le public,

Vu le code du Patrimoine, notamment son art D213-10,

Vu l'arrêté du Premier ministre du 1^{er} octobre 2001 relatif aux conditions de fixation et de détermination du montant des frais de copie d'un document administratif,

Vu l'avis de la commission Animation et Attractivité de la Ville du 12 juin 2012,

Considérant qu'il convient de mettre à jour les tarifs de reproduction du service Archives-documentation,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes des tarifs ci-dessous :

SERVICE	TITRES	LIBELLE	PROPOSITION JUIN 2012
CULTURE			
	Archives		
		Droits extraits authentiques et certification conforme de document d'archives - l'unité	3,00
		Page A3 noir et blanc	0,36
		Page A4 noir et blanc	0,18
		Frais d'expédition	Prix coûtant – Tarif vert

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 28.06.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 JUIN 2012 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents :28
Date de la convocation : 19 juin 2012

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Daniel MAIRE, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Jonathan RODRIGUES, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Virginie LUTUN, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND.

Etaient absents : M. Benoît MOITTE, M. Jean-Paul GUILLOT.

Délibération n° 12-3890

5b- MISE A DISPOSITION DE FONCTIONNAIRES DE LA VILLE AU PROFIT DE L'EDUCATION NATIONALE

RAPPORTEUR : Pierre MARANDON

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 85-1081 du 8 octobre 1985 modifié,

Vu l'acceptation des agents intéressés,

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire du 28 mars 2012,

Vu l'avis de la commission Animation et Attractivité de la Ville du 12 juin 2012,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de la convention jointe à la présente délibération,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention, ci-annexée, et tout autre document qui en résulterait.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 28.06.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 JUIN 2012 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents :28

Date de la convocation : 19 juin 2012

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Daniel MAIRE, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Jonathan RODRIGUES, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Virginie LUTUN, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND.

Etaient absents : M. Benoît MOITTE, M. Jean-Paul GUILLOT.

Délibération n° 12-3891

5c- MISE A DISPOSITION D'INSTALLATIONS SPORTIVES DE LA VILLE AU PROFIT DE L'EDUCATION NATIONALE

RAPPORTEUR : Pierre MARANDON

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Animation et Attractivité de la Ville du 12 juin 2012,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de la convention jointe à la présente délibération,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention, ci-annexée, et tout autre document qui en résulterait.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 28.06.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 JUIN 2012 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents :28

Date de la convocation : 19 juin 2012

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Daniel MAIRE, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Jonathan RODRIGUES, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Virginie LUTUN, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND.

Etaient absents : M. Benoît MOITTE, M. Jean-Paul GUILLOT.

Délibération n° 12-3892

5d- CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC DES ASSOCIATIONS DU SECTEUR SPORTIF

RAPPORTEUR : Pierre MARANDON

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 12 avril 2000, relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le décret d'application du 6 juin 2001,

Vu l'avis de la commission Animation et Attractivité de la Ville du 12 juin 2012,

Considérant que les associations ci dessous désignées relèvent des dispositions de la loi précitée,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de moyens, ci-annexée, avec l'association « Le Réveil d'Epernay »,

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de moyens, ci-annexée, avec l'association « Racing Club Epernay Champagne »,

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de moyens, ci-annexée, avec l'association « Racing Club Epernay Handball »,

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de moyens, ci-annexée, avec l'association « Racing Club Epernay Volley-Ball »,

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de moyens, ci-annexée, avec l'association « Rugby Epernay Champagne »,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer les conventions avec ces associations et tout autre document qui en résulterait.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 28.06.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 JUIN 2012 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents :28

Date de la convocation : 19 juin 2012

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Daniel MAIRE, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Jonathan RODRIGUES, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Virginie LUTUN, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND.

Etaient absents : M. Benoît MOITTE, M. Jean-Paul GUILLOT.

Délibération n° 12-3893

5e- NOUVEAU REGLEMENT DU MARCHE DE BERNON

RAPPORTEUR : Jacques FROMM

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment ses articles L2121-29, L2212-1 et 2 et L2224-18,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 février 1951 relative à la création d'un marché,

Vu l'avis de la commission Animation et Attractivité de la Ville du 12 juin 2012,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes mesures nécessaires, afin d'assurer l'approvisionnement des marchés, la protection des consommateurs, la sécurité et la tranquillité publique, la commodité de la circulation sur les marchés et les abords

CONSIDERANT la nécessité de modifier le règlement du marché de Bernon, afin de l'adapter à la nouvelle implantation du marché

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le nouveau règlement du marché de Bernon, ci annexé.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 28.06.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 JUIN 2012 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 28

Date de la convocation : 19 juin 2012

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Daniel MAIRE, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Jonathan RODRIGUES, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Virginie LUTUN, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND.

Etaient absents : M. Benoît MOITTE, M. Jean-Paul GUILLOT.

Délibération n° 12-3894

5f- MISE A DISPOSITION D'UN FONCTIONNAIRE DE LA VILLE AU PROFIT DU SALMANAZAR

RAPPORTEUR : Claude MARECHAL

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 85-1081 du 8 octobre 1985 modifié,

Vu l'avis de la Commission Animation et Attractivité de la Ville en date du 12 juin 2012,

Vu l'acceptation de l'agent concerné,

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire en date du 10 Mai 2012,

Considérant que l'association « Le Salmanazar », relais de la politique municipale culturelle, a besoin de personnel pour mener à bien ses activités.

Considérant que conformément à la réglementation en vigueur, la Ville d'Epernay peut apporter le concours d'un membre de son personnel en le mettant à disposition,

Considérant la nécessité de fixer les modalités d'application de la mise à disposition d'un fonctionnaire au « Salmanazar »,

APPROUVE les termes de la convention jointe à la délibération,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition de personnel à l'association sus-mentionnée, ainsi que tout document qui s'y rapporterait.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 28.06.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 JUIN 2012 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 28

Date de la convocation : 19 juin 2012

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

Étaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Daniel MAIRE, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Jonathan RODRIGUES, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Virginie LUTUN, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND.

Étaient absents : M. Benoît MOITTE, M. Jean-Paul GUILLOT.

Délibération n° 12-3895

5g- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'EQUIPEMENT AU SALMANAZAR

RAPPORTEUR : Claude MARECHAL

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif 2012,

Vu l'acquisition par le Salmanazar, de matériel scénique à destination du Théâtre Gabrielle-Dorziat,

Vu l'avis de la commission Animation et Attractivité de la Ville du 12 juin 2012,

Considérant qu'il convient de verser la subvention affectée à cette opération,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le versement d'une subvention d'équipement d'un montant de 10 000 € à l'association Le Salmanazar pour l'acquisition de matériel d'éclairage et de sonorisation ;

DIT que la dépense sera imputée sur les comptes 20418 30 CAC 267 CULT du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 28.06.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 JUIN 2012 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 28

Date de la convocation : 19 juin 2012

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Daniel MAIRE, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Jonathan RODRIGUES, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Virginie LUTUN, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND.

Etaient absents : M. Benoît MOITTE, M. Jean-Paul GUILLOT.

Délibération n° 12-3896

6a- DENOMINATION DE VOIES

RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Cadre de Vie et Développement Durable du 15 juin 2012,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de baptiser :

la voirie comprise entre l'avenue d'Ettlingen et l'origine de la rue Francis-Poulenc/carrefour rue du Dauphiné, **rue des Côtes** ;

le chemin de vignes compris entre l'extrémité Sud de la rue Francis-Poulenc et le chemin rural dit des Monts Jaillards, **chemin des Côtes**.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 28.06.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 JUIN 2012 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents :28
Date de la convocation : 19 juin 2012

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Daniel MAIRE, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Jonathan RODRIGUES, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Virginie LUTUN, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND.

Etaient absents : M. Benoît MOITTE, M. Jean-Paul GUILLOT.

Délibération n° 12-3897

6b- MAJORATION DE L'AIDE MUNICIPALE POUR LE RAVALEMENT DE FACADES ANGLE RUE DES ARCHERS, RUE EUGENE -MERCIER

RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitat,

Vu la délibération du 20 novembre 2007 relative au lancement de la quatrième campagne de ravalement de façades, fixant le taux de subvention à 20 % et les majorations à 30 % du coût TTC des travaux subventionnables,

Vu le dossier de demande de subvention déposé au Service Urbanisme et Architecture le 27 décembre 2011 par Monsieur THOUVENIN, représentant la copropriété de l'immeuble sis 27, rue Eugène-Mercier et 5, rue des Archers, et complété le 17 février 2012 par le devis de l'entreprise retenue,

Considérant que la quatrième campagne devant s'achever initialement en janvier 2010 a été prolongée jusqu'au 1^{er} janvier 2014, par délibération du 12 décembre 2011, mais diminuant l'aide à 10 % et les majorations à 20 %,

Considérant que les majorations tiennent compte d'un surcoût lié à l'intérêt architectural de l'immeuble et d'une intervention sur un immeuble d'angle,

Considérant que l'intérêt architectural de l'immeuble d'angle sis 27, rue Eugène-Mercier et 5, rue des Archers et les travaux entrepris justifient une majoration à 20 % de la subvention,

Sur proposition de la Commission « Ravalement de façades »,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'octroyer à Monsieur THOUVENIN, représentant la copropriété de l'immeuble sis 27, rue Eugène-Mercier et 5, rue des Archers, une subvention majorée de 20 % du montant des travaux subventionnables s'élevant à 14 842, 69 €, fixant le montant maximum de la subvention à 2 968, 53 €.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 28.06.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 JUIN 2012 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents :28
Date de la convocation : 19 juin 2012

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Daniel MAIRE, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Jonathan RODRIGUES, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Virginie LUTUN, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND.

Etaient absents : M. Benoît MOITTE, M. Jean-Paul GUILLOT.

Délibération n° 12-3898

6c- MAJORATION DE L'AIDE MUNICIPALE POUR LE RAVALEMENT DE FACADES 5, RUE JEAN-MOËT

RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitat,

Vu la délibération du 27 juin 2005 relative au lancement de la troisième campagne de ravalement jusqu'au 1^{er} septembre 2007,

Vu la procédure de péril lancée en avril 2012,

Vu le dossier de demande de subvention déposé au Service Urbanisme et Architecture le 25 avril 2012, par Monsieur Jean-François PIOT, représentant de la copropriété du 5, rue Jean-Moët,

Considérant que les déplafonnements seront possibles et examinés par la commission « Ravalement de façades »,

Considérant l'urgence et la situation exceptionnelle des travaux,

Considérant que les travaux prévus sur le pignon droit de l'immeuble sis 5, rue Jean-Moët constituent des travaux complémentaires au premier dossier déposé en 2007,

Sur proposition de la Commission « Ravalement de façades »,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'octroyer à la copropriété de l'immeuble sis 5, rue Jean-Moët une subvention de 10 % du montant des travaux, fixant le montant maximum de la subvention à 3 449, 52 € pour un montant de travaux de 34 495, 24 €

DECIDE de dé plafonner l'aide totale accordée pour cet immeuble, fixant le montant total maximum de la subvention accordée à 6 799, 31 € pour un montant total de travaux de 51 678, 80 €.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 28.06.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 JUIN 2012 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 28

Date de la convocation : 19 juin 2012

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Daniel MAIRE, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Jonathan RODRIGUES, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Virginie LUTUN, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND.

Etaient absents : M. Benoît MOITTE, M. Jean-Paul GUILLOT.

Délibération n° 12-3899

6d- DISPOSITIF DE MAJORATION DES DROITS A CONSTRUIRE DE 30 % MODALITES DE LA MISE A DISPOSITION DE LA NOTE D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION DU PUBLIC

RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L 123-1-11 et L123-1-11-1,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitat,

Vu la loi n°2013-376 du 20 mars 2012 relative à la majoration des droits à construire, publiée au journal officiel le 21 mars 2012,

Considérant que cette loi permet de majorer les droits à construire à hauteur de 30 %,

Considérant la possibilité pour les communes, après la mise à disposition du public d'une note d'information et de participation du public, de délibérer pour ne pas appliquer la majoration sur tout ou partie du territoire d'Epernay ou d'adopter la majoration dans des secteurs déterminés,

Considérant la nécessité de mieux appréhender les conséquences de cette mesure sur le territoire d'Epernay,

Considérant que la note d'information et de participation du public doit présenter les conséquences de l'application de la majoration de 30 % sur le territoire communal,

Considérant qu'il doit être prévu les modalités selon lesquelles les observations du public seront recueillies et conservées,

Considérant que les modalités de la mise à disposition du public de la note d'information et de participation du public doivent être fixées par le Conseil Municipal et portées à la connaissance du public au moins huit jours avant le début de la consultation,

Considérant que cette participation doit être mise en place avant le 20 septembre 2012 et que le public dispose d'un mois pour formuler ses observations à compter de la mise à disposition de cette note,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de mettre à disposition du public, pendant une durée d'un mois, du 3 septembre 2012 au 3 octobre 2012, une note d'information et de participation du public, visant à présenter les conséquences de l'application de la majoration sur le territoire d'Epernay :

sous forme d'un dossier papier, accompagné d'un registre papier afin de recueillir les observations du public, mis à disposition dans l'une des salles du rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville,
par la mise en ligne du dossier sur le site Internet de la Ville d'Epernay; le public pourra y faire ses observations.

DECIDE que l'ensemble des observations du public seront conservées au Service Urbanisme et Architecture.

DECIDE qu'une synthèse de ces observations sera présentée au Conseil Municipal et tenue à disposition du public.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 28.06.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 JUIN 2012 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents :28
Date de la convocation : 19 juin 2012

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Daniel MAIRE, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Jonathan RODRIGUES, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Virginie LUTUN, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND.

Etaient absents : M. Benoît MOITTE, M. Jean-Paul GUILLOT.

Délibération n° 12-3900

6e- AUDITS ENERGETIQUES SUR PLUSIEURS BÂTIMENTS MUNICIPAUX DEMANDE DE SUBVENTION

RAPPORTEUR : Nicolas SCHMIT

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 18 janvier 2010 n° 10-1617 approuvant les 116 actions de l'Agenda 21 sparnacien,

Vu l'avis de la commission Cadre de Vie et Développement Durable du 15 juin 2012,

Considérant que dans le cadre de son Agenda 21 et de sa politique de maîtrise de l'énergie, la Ville d'Eprenay s'est engagée dans une démarche volontariste de réduction des émissions de CO₂, de réduction des consommations d'énergie et d'amélioration du confort des usagers.

Considérant que la Ville d'Eprenay souhaite la réalisation d'audits énergétiques sur 10 bâtiments parmi les plus consommateurs de son patrimoine bâti et la prescription de préconisations de travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique sur ces bâtiments.

Considérant l'objectif de la Ville, à travers ces audits, d'identifier les travaux d'amélioration thermique à entreprendre sur son patrimoine dans les prochaines années afin de dimensionner au mieux son marché d'exploitation des installations thermiques.

Considérant que l'ADEME, et la Région Champagne-Ardenne, dans le cadre de leurs missions respectives, contribuent financièrement à la réalisation des ce type d'études,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après avoir délibéré,

Article 1 : AUTORISE le Maire à solliciter les subventions auprès de l'ADEME et la Région Champagne-Ardenne à hauteur de 50 % de 28 225,60 euros TTC correspondant au coût de l'étude.

Article 2 : DIT que les recettes seront créditées sur le compte 7 AG719 74 72 820 BATI du budget pour le Fonds Régional Environnement Climat.

Article 3 : AUTORISE le Maire ou son représentant, au nom de la Ville, à signer tous documents, conventions ou attestation relatifs aux subventions ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 28.06.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 JUIN 2012 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 28

Date de la convocation : 19 juin 2012

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Daniel MAIRE, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Jonathan RODRIGUES, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Virginie LUTUN, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND.

Etaient absents : M. Benoît MOITTE, M. Jean-Paul GUILLOT.

Délibération n° 12-3901

6f- CONVENTION DE SERVITUDE RELATIVE A L'IMPLANTATION DE CANALISATION SOUTERRAINE GAZ

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.151.1 et R.152-1 du Code Rural,

Vu la convention ci-annexée,

Vu l'avis de la commission Cadre de Vie et Développement Durable du 15 juin 2012,

Considérant que dans le cadre de la construction de la nouvelle Maison de Vie Associative, une canalisation de gaz naturel située sous l'emprise de la future construction doit être déviée,

Considérant que GrDF en charge de l'exploitation des ouvrages, sera chargé de la construction, la surveillance, l'entretien ainsi que la réparation et le remplacement des ouvrages à établir sur le tracé des canalisations sur la parcelle cadastrée section BO n° 649, dont la Ville est propriétaire,

Considérant que la convention est établie pour la durée des canalisations de gaz ou de tout autre canalisation qui pourrait lui être substituée sans modification de l'emprise existante,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention, ci-annexée, à intervenir avec la Communauté de Communes Epernay Pays de Champagne

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 28.06.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 JUIN 2012 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents :28

Date de la convocation : 19 juin 2012

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Daniel MAIRE, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Jonathan RODRIGUES, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Virginie LUTUN, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND.

Etaient absents : M. Benoît MOITTE, M. Jean-Paul GUILLOT.

Délibération n° 12-3902

6g- CIMETIERE NORD-RETROCESSION DE CONCESSION RENARD-FERRE

RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération fixant les tarifs de l'année 2003 des concessions funéraires,

Vu la décision de concession n° 03-4731, en date du 28 octobre 2003, accordant à Monsieur Pierre RENARD et Madame Maryse RENARD née FERRE une concession cinquantenaire au cimetière Nord,

Vu l'arrêté municipal, en date du 26 janvier 2010, portant règlement intérieur des cimetières, et ses modificatifs en date du 4 août 2010 et 19 avril 2011,

Vu la demande présentée le 8 juin 2012 par Monsieur Pierre RENARD et Madame Maryse RENARD née FERRE, tendant à obtenir la rétrocession de leur concession cinquantenaire, au cimetière Nord, citée ci-dessus,

Vu l'avis de la commission Cadre de Vie et Développement Durable du 15 juin 2012,

Considérant que les Concessionnaires n'ont plus l'utilité de ladite concession funéraire,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'accorder à Monsieur Pierre RENARD et Madame Maryse RENARD née FERRE la rétrocession de leur concession cinquantenaire,

DECIDE de rembourser le montant de cette concession cinquantenaire, acquise au tarif 2003, déduction faite du tiers versé au CCAS et de la période de jouissance de 104 mois, soit la somme de 199,78 €,

DIT que la dépense correspondante sera inscrite sur le compte 7EV716/026/673/CIME du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 28.06.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 JUIN 2012 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 28

Date de la convocation : 19 juin 2012

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Daniel MAIRE, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Jonathan RODRIGUES, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par Mme Virginie LUTUN, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND.

Etaient absents : M. Benoît MOITTE, M. Jean-Paul GUILLOT.

Délibération n° 12-3903

7- COMPTE RENDU DE DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L 2122-22)

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

En application des délibérations des 28 mars 2008 et 30 mars 2009, par lesquelles vous m'avez donné délégation pour prendre toutes décisions en vertu des possibilités offertes par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai décidé :

1°) Le 12 avril 2012, dans le cadre de l'exposition « Strips » du 15 mai au 30 juin 2012, à la médiathèque Daniel-Rondeau, d'emprunter des œuvres soit 40 planches, d'une valeur de 20 000 euros, à Pascal REGNAULD, et ce, à titre gracieux.

2°) Le 12 avril 2012, d'organiser avec l'Association le Théâtre du Lin une lecture théâtralisée intitulée « Bernard STASI – Parcours Européen » le 26 mai 2012 à 11 H 00 à la Médiathèque centre-ville, et ce, moyennant la somme de 1430 € T.T.C.

3°) Le 12 avril 2012, d'organiser avec la Société Far Production deux représentations du spectacle « Mémémoire », le 25 avril 2012, l'une à 13 H 30 et l'autre à 16 H 00, à la médiathèque centre-ville, et ce, moyennant la somme de 642 € T.T.C.

4°) Le 12 avril 2012, dans le cadre de la manifestation « Middelkerke à Epernay » de confier à : -l'association « Hot Club de Champagne », l'organisation d'une animation musicale, place Hugues Plomb, le 3 juin 2012 à 15 H 30, et ce, moyennant la somme de 1500 € T.T.C.

5°) Le 12 avril 2012, d'accorder à la Société CADIS l'installation d'un distributeur dans les locaux de la Cigale Musclée, pour une durée d'un an. Le prix de vente des boissons chaudes est fixé à 0, 40 € pièce.

6°) Le 13 avril 2012, de mettre à la disposition d'Epernay Jumelages, le véhicule 9 places FORD immatriculé AR-620-AE de la Maison Pour Tous, pour permettre une rencontre entre des jeunes Allemands et jeunes Français, dans le cadre du camp chantier 2013, et ce, à titre gracieux.

7°) Le 16 avril 2012, de conclure un marché pour la création d'une voie nouvelle « rue des coteaux », le prolongement de la rue Charles Gounod, la création du belvédère Gounod et un cheminement Bernon - Bernon Village dans le cadre de la requalification du quartier de Bernon avec les entreprises suivantes :

Lot n° 1 : « V.R.D »-SCREG EST-moyennant la somme de 1 188 824,00 € T.T.C.

Lot n° 2 : « Aménagements paysagers »-ISS ESPACES VERTS-moyennant la somme de 107 114,74 € T.T.C.

Lot n° 3 : « Eclairage –réseaux secs »-INEO RESEAUX EST-moyennant la somme de 362 243,29 € T.T.C.

8°) Le 19 avril 2012, de mettre à la disposition de l'Atelier Indigo, la salle d'exposition de la médiathèque centre-ville, pour l'organisation d'une exposition d'œuvres réalisées par les élèves-membres de l'association, du 15 au 26 mai 2012, et ce, à titre gracieux.

9°) Le 19 avril 2012, dans le cadre du festival « Musiques d'Eté » du 23 juin au 31 août 2012 de confier à :

-l'association « Developp'Art » l'organisation d'un concert avec « Ok Fred Stet », le 14 juillet 2012, place de Champagne à Epernay, de 20 H 30 à 23 H 00 et de 23 H 30 à 1 H 00, et ce, moyennant la somme de 4250 € T.T.C.

-l'association « Le Bus » l'organisation d'un spectacle musical dans le parc urbain le 23 juin 2012 à 19 H 00, et ce, moyennant la somme de 2 000 € T.T.C.

-la S.A.R.L « Sons du Monde » l'organisation d'un spectacle musical intitulé « Soul Gospel », le 7 août 2012 à 19 H 00 en l'église Notre-Dame d'Epernay, et ce, moyennant la somme de 3 513,90 € T.T.C.

-l'association « Challenge Production » l'organisation d'un spectacle musical, le 31 août 2012 à 19 H 00, au palais des fêtes, et ce, moyennant la somme de 6 285,58 € T.T.C.

-l'association « P.A.R.C.A » (Promotion de l'Art en Champagne Ardenne) l'organisation d'un concert avec le groupe « Hamilton All Stars Jazz Band », le 17 juillet 2012 à 19 H 00, place Hugues Plomb, et ce, moyennant la somme de 700 € T.T.C.

-l'association « Fait Main Productions » l'organisation d'un spectacle musical intitulé May I say I love you, avec « Chengetai et Suprême Jika », le 26 juillet 2012 à 19 H 00, à la maison Comtesse Lafond, et ce, moyennant la somme de 1 950 € T.T.C.

-l'association « Visages du saxophone » l'organisation d'un récital intitulé « SaxOrgue », le 14 août 2012 à 19 H 00, à l'église Saint-Pierre Saint-Paul, et ce, moyennant la somme de 1 400 € T.T.C.

-l'association « Vibr'Art » l'organisation d'un concert avec « New Tone Group », le 3 juillet 2012 à 19 H 00, au théâtre Gabrielle-Dorziat, et ce, moyennant la somme de 2 000 €.

-l'association « F.M.R.A » l'organisation d'un spectacle musical, avec le groupe « The churchfitters », le 16 août 2012 à 19 H 00, place Roger-Salengro, et ce, moyennant la somme de 1 900 €.

-l'association « Le Trio d'Argent » l'organisation d'un concert de musique classique à l'Orangerie Moët & Chandon, le 10 juillet 2012 à 19 H 00, et ce, moyennant la somme de 3 200 € T.T.C.

-l'association « Concours de Cordes » l'organisateur d'un concert de musique classique avec la violoniste Erica HyoWon Jang et l'artiste Benjamin Beck dans les salons de l'Hôtel de Ville, le 24 juillet 2012 à 19 H 00, et ce, à titre gracieux.

-l'association « MJC Intercommunale d'Ay » l'organisation d'un concert avec le chœur Vocalyse, accompagné de l'organiste Jean-François Baudon, le 28 juin 2012 à 19 H 00, en l'église Notre-Dame d'Epernay, et ce, moyennant la somme de 600 € T.T.C.

10°) Le 19 avril 2012, d'introduire une requête aux fins d'obtenir l'annulation de la délibération en date du 8 mars 2012 de l'Etablissement Public Territorial de Bassin Seine-Grands Lacs portant création d'une redevance pour service rendu par le soutien d'étiages des 4 lacs-réservoirs.

11°) Le 19 avril 2012, d'accueillir l'Association « Lire et Faire Lire » pour une exposition des œuvres des élèves des écoles, à la Maison Pour Tous, du 14 mai au 7 juin 2012, et ce, à titre gracieux.

12°) Le 19 avril 2012, d'accueillir l'Association « l'Atelier des Songes » pour la représentation du spectacle « Comptines et randonnées d'été », le 11 juillet 2012, à 15 H 00 à la médiathèque Daniel-Rondeau, et ce, moyennant la somme de 470 € T.T.C.

13°) Le 20 avril 2012, de passer les avenants n° 1 aux lots n° 2 et 6 du marché relatif au réaménagement de l'Office de Tourisme d'Epernay et sa région avec les entreprises suivantes :

- Lot n° 2 : Entreprise Janin pour une plus-value d'un montant de 4 313,36 € T.T.C.
- Lot n° 6 : J.QUATREVAUX pour une plus-value d'un montant de 3 658,56 € T.T.C.

14°) Le 20 avril 2012, de passer un avenant n° 1 au lot n° 2 relatif à la construction d'un tennis couvert au Stade Belle Noue avec le groupement BEC CONSTRUCTION, et ce, moyennant la somme de 9 139,74 € T.T.C, ce montant représente une augmentation de 3,07 % du montant initial des travaux de ce lot.

15°) Le 20 avril 2012, de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations, un emprunt d'un montant de 141 974 €, et un emprunt d'un montant de 1 008 890 €, dans le cadre des travaux de l'O.R.U.

16°) Le 23 avril 2012, de passer un avenant n° 1 au marché relatif à la réalisation du schéma général hydraulique et des études d'aménagements parcellaires des coteaux viticoles sur le territoire d'Epernay avec la société SAFER CHAMPAGNE-ARDENNE, pour un montant de 2320,24 € T.T.C.

17°) Le 24 avril 2012, dans le cadre des activités extrascolaires et notamment le passeport vacances du 9 juillet au 17 août 2012, de confier à l'association « Der Skicool », la réservation de créneaux pour des activités nautiques, et ce, moyennant la somme de 1 875 €.

18°) Le 24 avril 2012, d'accueillir l'association Flack Nedu afin d'organiser une représentation du groupe Regal Trip le 23 juin 2012 à 16 H 00 à la médiathèque centre-ville, et ce, moyennant la somme de 200 € T.T.C.

19°) Le 24 avril 2012, d'accueillir l'association Histoire de Sons afin d'organiser deux représentations du spectacle « Le petit musée de l'Oncle Georges », les 9 et 16 mai 2012 à la médiathèque Daniel-Rondeau et au Bibliobus (arrêt Ecole Jardin d'Horticulture), et ce, moyennant la somme de 1240 € T.T.C.

20°) Le 24 avril 2012, de signer un bail d'habitation de droit commun, situé 17, avenue Paul Chandon à Epernay, pour logement de fonction du Directeur Général des Services. Le contrat sera établi pour une durée de 3 ans, prenant effet à compter du 25 avril 2012, et ce, moyennant la somme de 1 250 € par mois.

21°) Le 25 avril 2012, d'introduire une requête en référé instruction au titre de l'article R. 532-1 du Code de justice administrative aux fins de désigner un expert chargé de constater l'état extérieur et intérieur des propriétés bâties avoisinantes, dans le but de se prémunir contre tout litige susceptible de survenir à l'occasion des travaux de construction de la MVA.

22°) Le 26 avril 2012, de passer un avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une Maison de la Vie Associative avec le groupement pour arrêter le forfait définitif de rémunération :

- PACE ARCHITECTURE
- SNC LAVALIN
- INDDIGO
- KAHLE ACOUSTICS SPRL

Et ce, moyennant la somme de 1 100 798,40 € T.T.C.

23°) Le 26 avril 2012, dans le cadre du Tour de France, la Ville organise une animation avec « la Compagnie Demain il fera jour », l'organisation d'un spectacle de déambulation intitulé « Cyclopiano », le 5 juillet 2012 de 18 H 30 à 20 H 00, dans les rues d'Epernay, et ce, moyennant la somme de 1500 € T.T.C.

24°) Le 26 avril 2012, de modifier la régie de recettes pour l'encaissement des droits de stationnement des véhicules et d'accès aux sanisettes compte tenu de la création des encaissements des boîtiers et recharges PIAF et de la modification de l'adresse de la régie désormais installée au Parking Souterrain des Arcades Boulevard du Cubry.

25°) Le 27 avril 2012, de désaffecter des propriétés communales :
-10 000 surboîtiers dont l'inutilité nécessite leur mise au pilon.

26°) Le 27 avril 2012, de confier à l'Association « Moto Club d'Epernay », l'organisation du « Défil'mania » et du spectacle acrobatique de motos, le 13 juillet 2012, et ce, moyennant la somme de 7 000 €.

27°) Le 27 avril 2012, de conclure un marché pour la mise en place d'un système individuel de paiement du stationnement à Epernay avec la société PARX France. Les frais de mise en service (mise en place d'un serveur dédié de gestion des boîtiers, paramétrage, programmation, installation et formation) sont de 5 500 € T.T.C, et le coût de la première commande est estimé à 13 000 € T.T.C.

28°) Le 27 Avril 2012, de mettre à la disposition de :
-la société « La mer Kobus » un local de 7 m², situé rue Chocatelle, pour le stockage des conteneurs à déchets liés à son activité professionnelle, moyennant le paiement d'une redevance.
-la société « SPARNADIS » un local de 14,5 m², situé rue Chocatelle, pour le stockage des conteneurs à déchets liés à son activité professionnelle, moyennant le paiement d'une redevance.

29°) Le 4 mai 2012, de conclure un marché pour l'exploitation des installations secondaires du bassin plein air Bernon avec l'entreprise DALKIA FRANCE, et ce, moyennant la somme de 17 355,63 € T.T.C par an. Le marché est renouvelable trois fois par tacite reconduction.

30°) Le 9 mai 2012, de consentir à Madame RICHARD une convention d'occupation à titre exceptionnel et transitoire un logement de type III, sis, 1, boulevard du Cubry, du 15 mai 2012 au 31 janvier 2013, et ce, moyennant la somme de 420 €

31°) Le 10 mai 2012, de conclure un marché pour la réalisation de traitement anti-salissures et anti-graffiti sur la Place des Arcades avec la société EDIVERT, et ce, moyennant la somme de 30 257,31 € T.T.C.

32°) Le 15 mai 2012, de passer l'avenant n° 1 au lot n° 1 relatif au marché pour la réhabilitation de la Place Bernard-Stasi avec l'entreprise E.V.T.P, et ce, moyennant la somme de 34 999,62 € T.T.C.

33°) Le 15 mai 2012, de conclure divers contrats pour la construction d'un vestiaire à la société nautique sise Quai de l'Île Belon avec la société APAVE PARISIENNE, pour :

-la Coordination Sécurité et Protection de la Santé, et ce, moyennant la somme de 1 184,04 € T.T.C.

-Le Contrôle technique, et ce, moyennant la somme de 2 481,70 € T.T.C.

34°) Le 15 mai 2012, d'accepter l'indemnisation d'un montant de 490,16 €, correspondant à la remise en état d'un panneau de signalisation d'intérêt local sur l'îlot central, à l'angle des rues de l'Hôpital et du Colonel Tiffoinet.

35°) Le 16 mai 2012, dans le cadre de la manifestation en hommage à Bernard STASI, de confier à :
-l'Association « MUSICATOUTHEURE », l'organisation d'un spectacle musical avec l'orchestre féminin de percussions afro brésiliennes « Zalindê » place des Arcades, le 26 mai 2012 à 16 H 30, et ce, moyennant la somme de 4 090 € T.T.C.

36°) Le 16 mai 2012, de conclure un marché pour la réfection de l'étanchéité du bassin plein air de Bernon et la rénovation du local technique avec les entreprises suivantes :

-lot n° 1 : SAREPS FRANCE – remplacement du liner par une résine, et ce, moyennant la somme de 34 534,63 € T.T.C.

-lot n° 2 : DALKIA FRANCE – remplacement des pompes et reprise des réseaux, et ce, moyennant la somme 10 437,86 € T.T.C.

-lot n° 3 : PRIN SCHWARTZMANN ELECTRICITE – mise aux normes électriques du local technique, et ce, moyennant la somme de 5 384,07 € T.T.C.

37°) Le 18, 21, 25, 30 mai et 11 juin 2012, de mettre gratuitement à la disposition de :

-Mme RENAUX, directrice de l'école Maternelle SAINTONGE, la cour, la salle de motricité et les toilettes de l'école, afin d'organiser une kermesse, le 29 juin 2012 de 16 H 30 à 23 H 00.

-Mme BALLOIR, directrice de l'Ecole Maternelle LANGEVIN, la cour, l'entrée, la salle de motricité, les toilettes et la salle de restauration, afin d'organiser une exposition-vernissage, le 15 juin 2012 de 18 H 30 à 20 H 30.

-La coopérative scolaire de l'école élémentaire BACHELIN, la cour, les 2 halls, les toilettes et le gymnase de l'école, afin d'organiser une kermesse, les 22 juin de 16 H 30 à 22 H 00, 23 juin de 7 H 00 à 23 H 00, et 24 juin 2012 de 9 H 00 à 18 H 00.

-M. GUILLOCHAIN, directeur de l'école élémentaire BACHELIN, la totalité des locaux de l'école, afin d'organiser une visite, à l'attention des parents des élèves entrant en C.P. en septembre 2012, le 30 juin 2012 de 10 H 00 à 12 H 00.

-Mme GUILLOCHAIN, directrice de l'école maternelle HORTICULTURE, la cour et toute l'école afin d'organiser une kermesse, le 16 juin 2012 de 7 H 00 à 13 H 00.

-l'Amicale des écoles Crayères et Fontaine les Bergers, la cour, les toilettes et les salles du rez-de-chaussée de l'école élémentaire CRAYERE II, afin d'organiser une kermesse, le 9 juin 2012 de 6 H 30 à minuit et le 10 juin 2012 de 9 H 00 à 12 H 00.

-Mme BALLOIR, directrice de l'école maternelle LANGEVIN, la cour, la salle de motricité et les toilettes de l'école, afin d'organiser une kermesse, le 23 juin 2012 de 8 H 30 à 14 H 00.

-Mme NIOGRET, directrice de l'école maternelle PRE AUX COUDES, la cour, et toute l'école, le 30 juin 2012 de 8 H 00 à 20 H 00.

-Mme CHAMPENOIS, directrice de l'école élémentaire CHAUDE RUELLE, la cour et toute l'école, le 29 juin 2012 de 16 H 30 à 23 H 00.

-Mme NICAISE, directrice de l'école élémentaire Jean-JAURES, la cour et la petite salle de cuisine, afin d'organiser un spectacle, le 26 juin 2012 de 16 H 30 à 21 H 00.

38°) Le 23 mai 2012, de souscrire les services de la Sté Micro Compact SARL DEIFI, afin d'assurer la maintenance du progiciel Plein Air 2000 pour la gestion du camping municipal. Le présent contrat prend effet, à compter du 1^{er} juin 2012 au 31 mars 2013, et ce, moyennant la somme annuelle de 387 €.

39°) Le 25 mai 2012, d'organiser une exposition de peintures de M. Yukio SAOTOME, du 6 juin au 28 juillet 2012 à la médiathèque centre-ville, et ce, à titre gracieux.

40°) Le 29 mai 2012, de contracter auprès du Crédit Agricole du Nord Est, un emprunt d'un montant de 2 000 000 €.

41°) Le 29 mai 2012, de contracter auprès de la Caisse d'Epargne, un emprunt d'un montant de 1 000 000 €.

42°) Le 30 mai 2012, d'abroger la décision n° 12-3446 en date du 3 janvier 2012 et d'en prendre une nouvelle afin de préciser la forme juridique du cocontractant, à savoir le Conseil Général de la Marne, et non « La Circonscription Solidarité Départementale Bachelin », et de modifier la durée de cette mise à disposition, soit jusqu'au 31 décembre 2012 et non jusqu'au 30 juin 2012.

43°) Le 30 mai 2012, de mettre à la disposition de M. FRANQUET, par convention d'occupation à titre précaire et exceptionnel, un terrain sis lieudit « La Femme Morte », d'une superficie de 578 m². Cette mise à disposition est consentie moyennant le versement d'une redevance d'occupation annuelle, dont le montant a été fixé à 9,15 € l'are, soit pour la période du 1^{er} juin au 31 décembre 2012 un montant de 30,80 €.

44°) Le 30 mai 2012, de consentir à Mme HENRY une convention d'occupation à titre exceptionnel et transitoire un logement de type IV, sis 8 B, rue de Verdun, du 1^{er} juin 2012 au 31 mai 2013, et ce, moyennant le règlement d'une redevance mensuelle d'un montant de 388,51 €.

45°) Le 30 mai 2012, dans le cadre de la manifestation « Habits de Lumière », de confier à :
-la « Cie Remue-Ménage », l'organisation de deux représentations par soirée du spectacle intitulé « La Fabrique à Délices », les 14 et 15 décembre 2012 pour une durée de 45 minutes par prestation, dans l'Avenue de Champagne, et ce, moyennant la somme de 15 995 € T.T.C.

46°) Le 1^{er} juin 2012, dans le cadre de la fête du quartier de Bernon de confier à :
-l'Association « Les Feufollets » la représentation d'un spectacle pyrotechnique le 23 juin 2012 à 23 H 00, et ce, moyennant la somme de 450 € T.T.C.
-La compagnie « Les Mangeurs de Cercle » la représentation du spectacle « ARBORIS », le 23 juin 2012 à 20 H 30, et ce, moyennant la somme de 1 518 € T.T.C.
-l'Association « Furies » l'organisation de la venue de la Compagnie « Cirque Inextremiste », le 23 juin 2012 à 21 H 30, et ce, moyennant la somme de 4000 € T.T.C.

47°) Le 5 juin 2012, de conclure un marché pour la construction d'un ossuaire au cimetière Nord avec les entreprises suivantes :
-lot n° 1 : « Terrassement – Gros œuvre » -BEC CONSTRUCTION, et ce, moyennant la somme de 125 938,80 € T.T.C.
-lot n° 2 : « Electricité » -PRIN SCHWARTZMANN ELECTRICITE, et ce, moyennant la somme de 5 324,23 € T.T.C.

48) Le 7 juin 2012, de conclure un contrat avec Electricité de France afin de créer un réseau de performance énergétique réglant les droits et obligations des parties. Le contrat prendra effet à compter du 20 juin 2012 pour une durée de 2 ans, et ce, moyennant la somme de 4 664,40 € T.T.C.

49°) Le 12 juin 2012, d'accepter que l'Office des Sports Epernay Pays de Champagne, et le Racing Club Epernay Champagne, mettent à disposition, du 9 juillet au 17 août 2012, deux animateurs, M. BEAUFORT, et M. ROUQUETTE, afin d'encadrer les activités de l'action « Passeport Vacances », et ce, à titre gracieux.

50°) Le 12 juin 2012, de conclure un marché pour la mise en œuvre d'animations pyrotechniques avec l'entreprise EURODROP, le 14 juillet 2012 à 23 H 00 et le 14 décembre 2012 à 20 H 00, pour la célébration de la Fête Nationale du 14 juillet ainsi que pour la soirée inaugurale des Habits de Lumière 2012, et ce, moyennant la somme de 24 000 € T.T.C.

51°) Le 13 juin 2012, de mettre à la disposition de Mme DOQUET, exploitant le salon de thé-restaurant Le Darjeeling, une emprise, à usage de terrasse de plein air ouverte d'une superficie de 50 m², à compter de la signature de la convention jusqu'au 31 décembre 2012.

52°) Le 13 juin 2012, de mettre à la disposition de Mme EL RAHBI, exploitant le Bar-Brasserie-Tabac-Loto La Bodega, une emprise, à usage de terrasse de plein air ouverte d'une superficie de 60 m², à compter de la signature de la convention jusqu'au 31 décembre 2012.

53°) Le 13 juin 2012, dans le cadre de la manifestation « La jeunesse se bouge » de confier à :

-le groupe « Scarla Crew » l'organisation d'un concert, le 30 juin 2012 à 15 H 15, place Hugues-Plomb, et ce, à titre gracieux.

-le groupe « MUZZ'X » l'organisation d'un concert, le 30 juin 2012 à 19 H 30, place Hugues-Plomb, et ce, à titre gracieux.

-le groupe « Mastah Wolf-y » l'organisation d'un concert, le 30 juin 2012 à 18 H 00, place Hugues-Plomb, et ce, à titre gracieux.

-le groupe « DJ FLO » l'organisation d'un concert, le 30 juin 2012 à 20 H 00, place Hugues-Plomb, et ce, à titre gracieux.

-l'association « Chavaloin » l'organisation de plusieurs représentations, le 30 juin 2012 à 14 H 00 et 14 H 45, place Hugues-Plomb, et ce, à titre gracieux.

54°) Le 13 juin 2012, de vendre la parcelle BN n° 128 correspondant à la propriété bâtie à usage d'habitation ainsi qu'une emprise de la parcelle BN n° 126 correspondant à un terrain d'une surface de 718 m², située Chemin du Platet, au prix de 200 000, 00 €, net, vendeur.

55°) Les 13, 19, 26, 27 avril ainsi que les 10, 16, 18, et 25 mai et 1^{er} juin 2012 de mettre :

-la salle polyvalente de la Ferme de l'Hôpital, à la disposition de :

-l'Association « Les Papillons Blancs », le 22 mai 2012 de 14 H 00 à 17 H 00, et ce, à titre gracieux.

-l'Association « Les Papillons Blancs », le 28 juin 2012 de 9 H 00 à 12 H 00 et de 14 H 00 à 16 H 00, et ce, à titre gracieux.

-Mme ODENE, du 22 juin à 17 H 00 au 25 juin 2012 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 140 €.

-Mme BOEUF, du 29 juin à 17 H 00 au 2 juillet 2012 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 140 €.

-Mme GODFRIN, du 1^{er} juin à 17 H 00 au 4 juin 2012 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 140 €.

-la salle PMI de la Ferme de l'Hôpital à la disposition de :

-La Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse de la Marne et des Ardennes, les lundis de 9 H 00 à 12 H 00, à compter du 1^{er} juin jusqu'au 31 décembre 2012, et ce, à titre gracieux.

-la salle Odile-KOPP, à la disposition de :

-Le Club de Prévention, le 26 avril 2012 de 16 H 00 à 22 H 00, et ce, à titre gracieux.

-l'Association Culturelle des Turcs d'Epernay, le 11 mai 2012 de 17 H 00 au 14 mai 2012 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 337,50 €.

-Mme BOYER, le 22 juin 2012 à 17 H 00 au 25 juin 2012 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 260,00 €.

-le Groupe d'Entraide Mutuelle –Atelier Solid'Air, le 28 juin 2012 de 12 H 00 à 20 H 00, et ce, à titre gracieux.

-l'Ecole Élémentaire de Belle Noue, les 22 et 25 juin 2012 de 8 H 30 à 11 H 30, et le 26 juin 2012 de 17 H 00 à 22 H 00, et ce, à titre gracieux.

-M. LANCELOT, du 6 juillet à 17 H 00 au 9 juillet 2012 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 260, 00 €.

-Secours Populaire Antenne d'Epernay, du 20 juillet à 17 H 00 au 23 juillet 2012 à 9 H 00, et ce, à titre gracieux.

-Mme BOYER, suite à une modification de la décision n° 12-3736, pour mise à disposition de la régie son, du 22 juin à 17 H 00 au 25 juin 2012 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 77,50 €.

-l'Association Entr'Aide, du 29 juin à 17 H 00 au 2 juillet 2012 à 9 H 00, et ce, à titre gracieux.

-la salle Beethoven, à la disposition de :

-M. ACHAHBAR, le 18 mai 2012 à 17 H 00 au 21 mai 2012 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 130 €.

-Melle TOURTE, le 22 juin 2012 à 17 H 00 au 25 juin 2012 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 130 €.

-Mme LALLEMAND, le 15 juin 2012 à 17 H 00 au 18 juin 2012 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 130 €.

-M. ACHAHBAR, suite à une modification de la décision n° 12-3737, pour changement d'horaires, du 18 mai à 8 H 00 au 21 mai 2012 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 130 €.

-Mme GOUHIER, du 8 juin à 17 H 00 au 11 juin 2012 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 130 €.

-M. LEBEAU, du 20 juillet à 17 H 00 au 23 juillet 2012 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 130 €.

-Melle DESCHAMPS, du 6 juillet à 17 H 00 au 9 juillet 2012 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 130 €.

-M. DUPUIS, du 13 juillet à 17 H 00 au 16 juillet 2012 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 130 €.

-M. MILLARD, du 1^{er} juin à 17 H 00 au 4 juin 2012 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 130 €.

-la salle Belle Noue, à la disposition de :

-l'Association ESPACE YOGAS, du 1^{er} juin à 17 H 00 au 4 juin 2012 à 9 H 00, et ce, à titre gracieux.

-la salle de la Mairie de Quartier, à la disposition de :

-L'association Les Jardins Partagés, le 25 mai 2012 de 17 H 30 à 22 H 00, et ce, à titre gracieux.

-M. TRAORE, représentant de l'Amicale Afrique Noire, le 30 juin 2012 de 14 H 00 à 17 H 00, et ce, à titre gracieux.

-la salle de réunion de la Maison Pour Tous, à la disposition de :

-« Centre de Soins Infirmiers », les vendredis 13 avril, 27 avril, 11 mai, et 25 mai 2012 toute la journée, et ce, à titre gracieux.

-un bureau de permanence de la Maison Pour Tous, à la disposition de :

-La Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse de la Marne et des Ardennes, les vendredis de 9 H 00 à 12 H 00, du 1^{er} juin jusqu'au 31 décembre 2012, et ce, à titre gracieux.

56°) Les 12, 23, 27 avril et 15 mai 2012, d'attribuer et de renouveler les concessions, répertoriées sous les n° 3669 à 3671, 3716 à 3722, 3743 à 3747, 3758 à 3760, 3764, 3787 à 3797, 3818 à 3822, 3829 à 3830 aux cimetières Nord et La Villa.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 28.06.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services